



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

rapport d'activités

2015

Geschäftsbericht



Ce rapport d'activités a été adopté à l'unanimité par le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) lors de sa séance plénière du 11 mai 2016.

Impressum

Publication	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF)
Rédaction	David Gaffino
Mise en page	Ana Gonzalez
Exemplaires supplémentaires	Le rapport d'activités peut être téléchargé sur le site internet du CAF www.caf-bienne.ch ou obtenu sur demande à info.caf@sta.be.ch
Renseignements	Secrétariat général du CAF info.caf@sta.be.ch
Crédits photographiques	Songpol Sanitphirom (page de couverture) Parti radical romand, Bienne (p. 5) Alain Sermet (p. 8) Conseil municipal de Bienne (p. 8) Marcel Liengme (p. 8)
Copyright	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne – 2016 Faubourg du Lac 45 Case postale 299 2501 Biel/Bienne

Table des matières - Inhaltsverzeichnis

AVANT-PROPOS DE LA PRESIDENTE	5
VORWORT DER PRÄSIDENTIN	6
1. COMPOSITION ET STRUCTURE	8
LISTE DES MEMBRES	8
STRUCTURE DU CONSEIL	9
2. EVALUATION DES OBJECTIFS 2015 / EVALUATION DER ZIELE 2015	10
ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2015	10
EVALUATION DER ZIELE 2015	12
3. PLENUM ET BUREAU	15
SEANCES	15
ACCUEIL D'URGENCE POUR MINEURS FRANCOPHONES	15
LOI FEDERALE SUR LES LANGUES	15
BILINGUISME HOSPITALIER	15
DOSSIERS DE SUBVENTIONS – POM/FONDS DE LOTERIE	15
AUTRES AFFAIRES DU BUREAU/PLENUM	16
4. SECRETARIAT GENERAL	17
5. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL	17
PRISES DE POSITION (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)	17
NOMINATION DE CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION	19
6. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL	20
7. SECTION FORMATION (SFOR).....	21
COMPOSITION ET SEANCES	21
SOUTIEN A L'APPRENTISSAGE BILINGUE ET FRANCOPHONE	21
ORGANISATION DE LA HEP – CONSEIL D'ECOLE	22
GYMNASES ET ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE BIENNE	22
UNIVERSITE DE BERNE	22
CONFERENCES INTERCANTONALES /COORDINATION SCOLAIRE	22
AUTRES AFFAIRES DE LA SFOR	22
8. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)	23
COMPOSITION ET SEANCES	23
REORGANISATION DE L'OFFICE DE LA CULTURE	23
THEATRE PALACE	23
RESEAU ARS	24
SCHUBERTIAD 2015	24
SOUTIEN A LA CULTURE EN ESPACE BILINGUE – CRITERES ET DIRECTIVES	24
PARTICIPATION POLITIQUE – SUBVENTIONS CULTURELLES – OC	24
9. DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)	25
COMPOSITION ET SEANCES	25
MISE EN ŒUVRE DU PROJET « STATU QUO PLUS »	25
REORGANISATION DE L'OFFICE DE LA CULTURE – GARANTIES POUR BIENNE	25
COLLABORATIONS INTERJURASSIENNES	25
10. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)	26
PRISES DE POSITION ET ACTIONS COMMUNES	26
BASES LEGALES ET REGLEMENTAIRES	26
SEANCES COMMUNES	26
COLLABORATION AU NIVEAU DES SECRETARIATS GENERAUX	26
11. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CAF	27
FORUM DU BILINGUISME	27
CONSEIL-EXECUTIF ET DAJ	27
DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, OFFICE DE LA CULTURE ET COFRA	27
VILLE DE BIENNE	28

COMMUNE D'EVILARD.....	28
PREFECTURE DE BIENNE.....	28
DEPUTATION ET GRAND CONSEIL.....	28
AUTRES PARTENAIRES : AIJ, S.B/B, CMJB, OSSM, FICD	28
12. COMMUNICATION	29
MEDIAS.....	29
SITE INTERNET / INTRANET	29
13. STATISTIQUES.....	30
STATISTIQUES DE SUBVENTIONS.....	30
STATISTIQUES DE PREAVIS ET PRISES DE POSITION.....	31
STATISTIQUES DE SEANCES.....	31
14. ANNEXES	32
LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS.....	32
DOCUMENTS EN TELECHARGEMENT SUR WWW.CAF-BIENNE.CH.....	33

AVANT-PROPOS DE LA PRESIDENTE



*Pierrette Berger-Hirschi,
présidente du CAF*

Depuis son entrée en fonction en 2006, le CAF n'a cessé de prendre de l'importance, de développer son influence pour s'imposer comme un interlocuteur fiable, voire incontournable pour ses partenaires ! Il tisse des liens de plus en plus solides avec le Conseil du Jura bernois (CJB). Le plus bel exemple récent de cette collaboration a été le projet ARS, pour lequel nos deux institutions ont rassemblé toutes leurs forces et leurs réseaux, pour parvenir à démontrer au Parlement qu'il s'agissait d'un projet solide et avantageux pour le rayonnement de la culture de toute une région, même au-delà de celle-ci.

Le CAF continue de collaborer activement avec le Forum du bilinguisme, d'entretenir des contacts réguliers avec différents membres du Conseil-exécutif et leurs Directions respectives, pour tout ce qui a trait à la langue, la formation et la culture ; avec la Préfecture de Biel-Bienne, mais aussi avec la Députation et le Grand Conseil et un grand nombre d'autres partenaires (par ex. see-land.biel/bienne, les institutions culturelles, etc.). Il y délègue non seulement la Présidente, mais aussi tous les membres du CAF, qui s'emploient avec passion à défendre la minorité qu'ils représentent. Le rôle du CAF, ses prérogatives et ses compétences ne cessent de s'élargir, tout en restant dans le cadre de la Loi sur le Statut particulier, elle aussi en phase d'évolution. Sa présence dans les différents cercles, institutions et organes culturels, sociaux ou de formation se fait de plus en plus forte et sa ténacité à parvenir à ses fins ne passe plus inaperçue. Le CAF est désormais connu et reconnu des médias, des politiciens et des administrations biennoises et cantonales. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la méfiance autrefois perceptible face à notre organe a fait place à une collaboration active et positive.

C'est ainsi que bien des dossiers ont pu évoluer et parvenir à des résultats tangibles. Tout en restant un organe aux compétences essentiellement consultatives, le CAF exerce de plus en plus sa fonction de lien entre la minorité francophone et le Canton, pour y faire reconnaître ses droits. Il n'en garde pas moins une attitude pragmatique et cherche à préserver le dialogue ; parfois discret, il répond cependant toujours présent, sur le terrain et s'engage de manière très concrète, constante et parfois insistante, ce qui porte ses fruits ! Non ! Le CAF n'est pas une coquille vide, comme se moquaient d'eux lors de ses débuts !

J'en veux pour preuve le projet « Soutien à l'apprentissage » que le CAF a initié et coordonné depuis 2014. Constatant que les jeunes francophones avaient de grandes difficultés à trouver des places d'apprentissage (sur les 1700 places offertes à la rentrée de 2015 par exemple, seules 29% étaient occupées par des francophones, alors que, rappelons-le, plus de 40% de la population de la Ville a le français comme langue officielle), le CAF a fait du soutien à l'apprentissage (notamment francophone) à Bienne une priorité dans ses objectifs à long terme. Il est donc à l'origine d'un groupe de travail créé en août 2014, réunissant des représentants du Canton, du Forum du bilinguisme, du CJB, des écoles professionnelles, de la chambre économique Bienne-Seeland et de la ville de Bienne. Une palette de mesures et d'actions concrètes a été mise sur pied. Deux projets-clé ont été lancés : d'une part, une collaboration avec deux grands distributeurs au sein desquels les apprentis francophones étaient quasi absents jusqu'en 2015, et d'autre part un soutien personnalisé aux écoliers de 9H, 10H et 11H, en partenariat avec l'entreprise biennoise Quidux. Le coaching nécessaire à les faire accéder à une place de formation, suite à des stages, comprend l'encadrement pour la recherche d'une place de formation et/ou des cours d'allemand.

Les objectifs sont élevés, la tâche difficile et les moyens financiers limités. Mais les premiers résultats sont déjà prometteurs et réjouissants ! Quoi de plus concret et gratifiant que de constater après plusieurs mois de suivis et d'efforts que des élèves, a priori sans solution professionnelle après leur scolarité, ont trouvé une place de formation, mais surtout ont trouvé leur place tout court, dans la société !

Très impliqués dans l'avenir des jeunes de notre région (francophones et alémaniques), les membres du CAF sont également actifs au sein de Conseils d'écoles de formation professionnelle et d'autres groupes régionaux destinés à développer des stratégies pour renforcer et maintenir un maximum d'offres de formation professionnelle dans notre région. Nous sommes en effet persuadés qu'il est essentiel qu'en sus des gymnases, bien implantés à Bienne, les formations professionnelles, si possible bilingues, soient maintenues et renforcées dans notre région. Celle-ci est extrêmement riche en industries de tous types pour lesquelles il faut absolument continuer à former des micro- et poly-mécaniciens, des horlogers, des dessinateurs/constructeurs, etc., dans les deux langues, afin que Bienne ne se vide ni de sa substance industrielle, ni de ses francophones. Il est bien connu que faute de trouver une formation, certains jeunes et leur famille risquent de quitter Bienne pour ne plus y revenir. Tous les efforts fournis dans ce domaine doivent s'étendre sur plusieurs années pour bénéficier d'un impact réel. Le CAF, en initiant le groupe de travail « soutien à l'apprentissage » a grandement contribué non seulement à la coordination et à l'accompagnement des me-

sures prévues par ces projets en cours, mais aussi à la recherche de moyens financiers, qui doivent être pérennisés.

Des paroles aux actes, telle pourrait être la devise du CAF, qui s'engage de manière toujours plus large et tangible pour le soutien et la sauvegarde de la minorité francophone de notre région. Le maintien de cette minorité passe avant tout par sa relève, à savoir les jeunes. Contrairement à la réforme de l'orthographe, que d'aucun veulent instaurer pour rendre l'apprentissage du français plus facile, nous sommes d'avis que se borner à supprimer les obstacles n'est pas la solution, mais un aveu d'échec, voire un nivellement par le bas. Essayons au contraire d'aider les jeunes francophones à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent à Bienne en les soutenant activement pour qu'ils atteignent leur but, et ce, dans la langue française (tout en se familiarisant avec la langue partenaire). Par là même, la minorité francophone pourra être maintenue dans notre région avec tout ce qu'elle implique du point de vue de sa culture, de sa mentalité et donc de son histoire.

Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF

VORWORT DER PRÄSIDENTIN



*Pierrette Berger-Hirschi,
Präsidentin des RFB*

Seit seinem Inkrafttreten im Jahr 2006 hat der RFB stets an Bedeutung gewonnen und seinen Einfluss verstärkt, um sich als zuverlässiger Gesprächspartner zu etablieren, an dem für seine Partner kein Weg vorbeiführt. Er knüpft immer stärkere Beziehungen zum Berner Jura Rat (BJR). Als schönstes neues Beispiel für diese Zusammenarbeit ist das Projekt ARS zu erwähnen, im Rahmen dessen unsere beiden Institutionen all ihre Kräfte und ihre Netzwerke vereinten, um dem Parlament beweisen zu können, dass es sich um ein solides und vorteilhaftes Projekt handelte, welches zur Ausstrahlung der Kultur in der gesamten Region und sogar darüber hinaus beitrug.

Der RFB arbeitet auch weiterhin aktiv mit dem Forum für die Zweisprachigkeit zusammen und pflegt bei sämtlichen Aspekten, die mit Sprache, Bildung und Kultur zu tun haben, regelmässige Kontakte mit den verschiedenen Mitgliedern des Regierungsrates und ihrer jeweiligen Direktionen. Eine Zusammenarbeit erfolgt auch mit dem Regierungsstatthalteramt Biel/Bienne, der Deputation und dem Grossen Rat sowie einer grossen Anzahl anderer Partner (z.B. seeland biel/bienne, Kulturinstitutionen usw.). Er entsendet nicht nur die Präsidentin, sondern auch sämtliche Mitglieder des RFB, die sich tatkräftig für die Minderheit einsetzen, die sie vertreten. Die Rolle des RFB, seine Vorrechte und Kompetenzen werden ständig erweitert. Dies erfolgt aber stets im Rahmen des Sonderstatutgesetzes, welches ebenfalls in Entwicklung begriffen ist. Er ist in einem immer grösseren Ausmass an verschiedenen Kreisen, Institutionen sowie Organen des Kultur-, Sozial- und Bildungsbereiches beteiligt und verfolgt beharrlich seine Ziele. Der RFB ist bei den Medien, Politikerinnen und Politikern sowie den Verwaltungen in Biel und dem Kanton bekannt und anerkannt. Es ist nicht übertrieben, zu behaupten, dass das Misstrauen, das früher gegenüber unserem Organ wahrnehmbar war, einer aktiven und positiven Zusammenarbeit Platz gemacht hat.

Zahlreiche Dossiers konnten sich so entwickeln und es wurden greifbare Resultate erzielt. Obwohl der RFB in erster Linie ein Organ mit Beratungskompetenzen ist, übt er immer mehr seine Funktion als Bindeglied zwischen der französischsprachigen Minderheit und dem Kanton aus, um deren Rechte geltend zu machen. Er nimmt nicht nur eine pragmatische Haltung ein und versucht, den Dialog aufrecht zu erhalten, sondern ist – manchmal sehr diskret - stets vor Ort präsent und bringt sich auf sehr konkrete, konstante und manchmal eindringliche Weise ein. Dies trägt zweifellos seine Früchte. NEIN! Der RFB ist keine leere Schale, wie einige bei seinen Anfängen spöttisch bemerkten.

Als Beweis möchte ich das Projekt „Förderung der Lehrstellen“ erwähnen, welches der RFB im Jahr 2014 lancierte und seither koordiniert. Angesichts der Tatsachen, dass die französischsprachigen Jugendlichen grosse Schwierigkeiten hatten, eine Lehrstelle zu finden (obwohl über 40 % der Bieler Bevölkerung Französisch als Amtssprache hat, konnten nur 29 % der 1700 bei Schulbeginn 2015 ausgeschriebenen Stellen von frankophonen Jugendlichen besetzt werden), räumte der RFB der Förderung von (insbesondere französischsprachigen) Lehrstellen in Biel im Rahmen seiner langfristigen Ziele Priorität ein. Im August 2014 wurde eine Arbeitsgruppe gebildet, der Vertreter des RFB, des Kantons, des Forums für die Zweisprachigkeit, des BJR, der Berufsschulen, der Wirtschaftskammer Biel-Seeland und der Stadt Biel angehörten. Zusammenge stellt wurde eine ganze Palette mit Massnahmen und konkreten Aktionen. Zwei Schlüsselprojekte wurden lanciert: einerseits eine Zusammenarbeit mit zwei Grossverteilern, die bis 2015 fast keine französischsprachigen Lernenden aufnahmen, und andererseits im Rahmen einer Partnerschaft mit dem Bieler Unternehmen Quidux eine persönliche Unterstützung der Schülerinnen und Schüler der 7. – 9. Klassen (französisch

9H, 10H und 11H). Das Coaching, welches notwendig ist, damit diese nach den Praktika einen Ausbildungsplatz erhalten, umfasst auch die Betreuung bei der Suche nach einem Ausbildungsplatz und/oder Deutschkurse.

Die Ziele sind hoch gesteckt, die Aufgabe ist schwierig und die finanziellen Mittel sind beschränkt. Trotzdem hat der RFB vielversprechende und erfreuliche erste Ziele zu verzeichnen! Wie konkret und befriedigend ist doch die Feststellung, dass Schülerinnen und Schüler, die nach ihrer Schulzeit ohne eine berufliche Lösung dastanden, nach mehreren Monaten der Betreuung und Bemühungen einen Ausbildungsplatz, vor allem aber ihren Platz in der Gesellschaft fanden!

Die Mitglieder des RFB, die sich sehr für die Zukunft der (französisch- und deutschsprachigen) Jugendlichen in unserer Region einsetzen, sind auch innerhalb der Schulräte in der Berufsbildung und anderen regionalen Gruppen tätig, die Strategien entwickeln sollen, um in unserer Region ein möglichst umfassendes Angebot im Bereich der Berufsbildung zu stärken und zu erhalten. In der Tat sind wir davon überzeugt, dass es äusserst wichtig ist, nebst den in Biel fest verankerten Gymnasien die – wenn möglich zweisprachigen – Berufsausbildungen zu erhalten und auszubauen. In der Region sind zahlreiche Industriebetriebe der unterschiedlichsten Ausrichtungen angesiedelt, für die unbedingt auch weiterhin in beiden Sprachen Mikro- und Polymechaniker, Uhrmacher, Zeichner/Konstrukteure usw. ausgebildet werden müssen, damit Biel die industrielle Substanz und die Frankophonen erhalten bleiben. Die Gefahr ist bekannt, dass gewisse Jugendliche und ihre Familien Biel verlassen und möglicherweise nicht mehr zurückkehren, weil sie keinen Ausbildungsplatz finden. Um wirklich Erfolg zu haben, müssen sich alle in diesem Bereich unternommenen Bemühungen über mehrere Jahre erstrecken. Durch die Bildung der Arbeitsgruppe „Förderung der Lehrstellen“ trug der RFB nicht nur zur Koordination und Begleitung der Massnahmen, die im Rahmen dieser laufenden Projekte vorgesehen sind, sondern auch zur Suche nach finanziellen Mitteln bei, die es langfristig zu sichern gilt.

Nach den Worten folgen nun die Taten – so könnte die Devise des RFB lauten, der sich auf immer umfassendere und greifbarere Weise für die Unterstützung und Rettung der französischsprachigen Minderheit in unserer Region einsetzt. Der Erhalt dieser Minderheit erfolgt vor allem über ihren Nachwuchs und somit die Jugendlichen. Im Gegensatz zur Rechtschreibreform, die einige einführen möchten, um das Französischlernen zu erleichtern, stellt es unserer Ansicht nach keine Lösung dar, sich darauf zu beschränken, die Hindernisse aus dem Weg zu räumen. Damit wird eher ein Misserfolg eingestanden und es erfolgt eine Abstufung nach unten. Versuchen wir vielmehr, die französischsprachigen Jugendlichen dabei zu unterstützen, die Schwierigkeiten zu überwinden, die sie in Biel antreffen. Damit sie ihr Ziel erreichen, sollen sie – auf Französisch – aktiv unterstützt werden (gleichzeitig sollen sie mit der Partnersprache vertraut werden). Auf diese Weise lässt sich erreichen, dass unserer Region die französischsprachige Minderheit mit sämtlichen Aspekten bezüglich ihrer Kultur, ihrer Mentalität und somit ihrer Geschichte erhalten bleibt.

Pierrette Berger-Hirschi, Präsidentin des RFB

1. COMPOSITION ET STRUCTURE

LISTE DES MEMBRES

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) est composé de quinze membres, dont treize élus par le Conseil de ville de Bienne et deux par l'Assemblée communale d'Évilard. Voici la liste des membres du conseil en 2015, avec leur(s) date(s) d'élection (un ou plusieurs mandats).



Pierrette Berger-Hirschi
Bienne (PRR)
2006 / 2010 / 2014



Pascal Bord
Bienne (PRR)
2014



André de Montmollin
Bienne (PSR)
2012, 2014



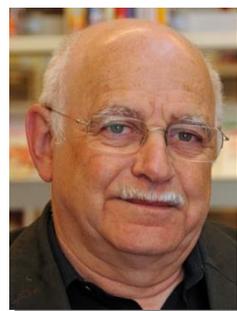
Madeleine Deckert
Evilard (sans parti)
2015



Monique Esseiva-Thalman
Bienne (PDC)
2006 / 2010 / 2014



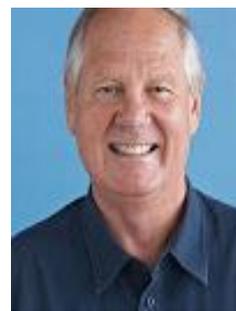
Erich Fehr
Bienne (PS)
2011 / 2014



Marcel Liengme
Evilard (sans parti)
2006 / 2009 / 2013



Cédric Némitz
Bienne (PSR)
2013 / 2014



Pierre Ogi
Bienne (PSR)
2014



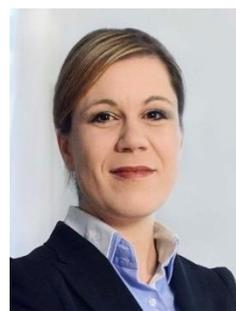
Maurice Paronitti
Bienne (PRR)
2014



Béatrice Sermet-Nicolet
Bienne (PSR)
2006 / 2010 / 2014



Fatima Simon
Bienne (Les Verts)
2006 / 2010 / 2014



Silvia Steidle
Bienne (PRR)
2006 / 2010 / 2014

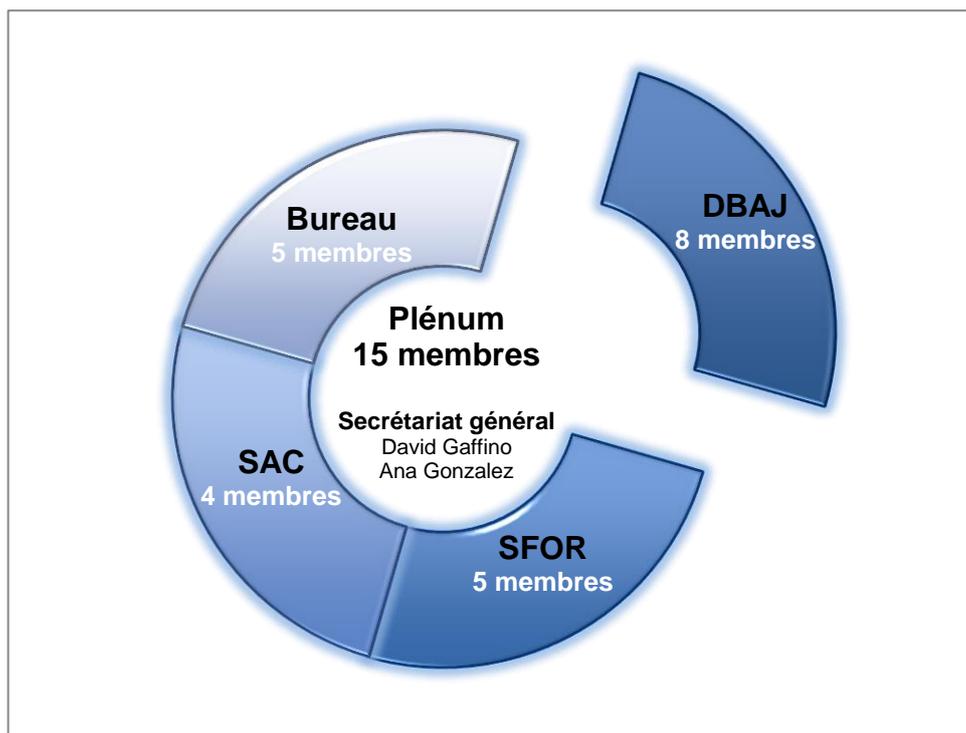


Ariane Tonon
Bienne (Les Verts)
2012 / 2014



André Vuille
Bienne (PPB)
2014

STRUCTURE DU CONSEIL



PLENUM

Pierrette Berger-Hirschi (présidente), Pierre Ogi (vice- président), Pascal Bord, André de Montmollin, Madeleine Deckert, Monique Esseiva-Thalmann, Erich Fehr, Marcel Liengme, Cédric Némitz, Maurice Paronitti, Béatrice Sermet-Nicolet, Fatima Simon, Silvia Steidle, Ariane Tonon, André Vuille

BUREAU

Pierrette Berger-Hirschi (présidente), Pierre Ogi (vice-président), André de Montmollin, Monique Esseiva-Thalmann, Marcel Liengme

SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)

Béatrice Sermet-Nicolet (présidente), Maurice Paronitti (vice-président), Marcel Liengme, Fatima Simon

SECTION FORMATION (SFOR)

Marcel Liengme (président), Ariane Tonon (vice-présidente), Pascal Bord, Béatrice Sermet-Nicolet, André Vuille

DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ) (ORGANE MIXTE CAF/BIENNE/EVILARD)

Erich Fehr (président), Pierrette Berger-Hirschi, Pascal Bord, André de Montmollin, Madeleine Deckert, Marcel Liengme, Cédric Némitz, Silvia Steidle

2. EVALUATION DES OBJECTIFS 2015 / EVALUATION DER ZIELE 2015

ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2015

(DEUTSCH SIEHE UNTEN)

Pour l'année 2015, le CAF s'était fixé les huit objectifs suivants. Voici une évaluation de leur degré d'accomplissement, selon l'échelle suivante :

- 1 : pas du tout accompli, à revoir, abandonner ou reformuler complètement
- 2 : peu d'avancées, difficultés, à revoir ou reconduire partiellement
- 3 : bonnes avancées, projet en cours et/ou à reconduire/poursuivre
- 4 : très bonnes avancées, projet en bonne voie d'aboutir, résultats tangibles
- 5 : terminé, largement accompli ; à classer ou à reconduire sous d'autres formes

— ●●●●□ **Soutenir l'offre de places d'apprentissage à Bienne et dans la région, notamment les places en français et bilingues, par trois volets principaux : favoriser l'accès à l'apprentissage par un projet de soutien et de coaching dans les écoles secondaires ; créer des places d'apprentissage pour francophones dans la grande distribution et augmenter la part d'apprenti-e-s francophones dans l'administration cantonale.**

Le soutien à l'apprentissage est resté une priorité absolue du CAF en 2015. Entre 2014 et 2015, la part de places d'apprentissage occupées par des francophones a augmenté, passant de 24% à 29%. Cette évolution reste fragile et la situation reste préoccupante dans la vente (17% de francophones) et dans la santé (6%). Les trois volets prévus ont été lancés : le projet de coaching dans les écoles a commencé à l'été 2015, de même que la collaboration avec Coop et Migros pour la création de places d'apprentissage bilingues. Portés par le CAF en collaboration avec le groupe de travail pour l'apprentissage à Bienne, ces deux projets doivent se poursuivre sur plusieurs années ; leur financement doit encore être pérennisé et élargi. Le CAF et le CJB sont intervenus ensemble auprès de l'administration cantonale ; même s'il est difficile d'obtenir des changements rapides, l'Office du personnel a favorisé l'ouverture de quelques places d'apprentissage supplémentaires en français dans la région. L'effort doit se poursuivre.

— ●●●□□ **Augmenter le nombre de places d'accueil d'urgence pour mineurs francophones dans la région.**

Lancées en 2011 et soutenues politiquement par le CAF et le CJB depuis 2014, les négociations du CEPC et des institutions santé-social (regroupées dans la plateforme PIEA) avec la Direction de la santé publique se sont poursuivies en 2015. C'est un dossier complexe, qui a demandé un important travail de la PIEA avec le soutien constant du CAF et du CJB et en dialogue avec la SAP. D'abord contestée, la nécessité d'ouvrir des places d'accueil pour mineurs francophones dans la région est désormais reconnue par le canton ; la discussion porte encore sur le nombre de places à financer. Les négociations doivent aboutir en 2016, en vue d'ouvrir des places en 2017.

— ●●●●□ **Participer à la mise en œuvre du projet statu quo plus pour le volet consacré à Bienne et au bilinguisme, principalement les points suivants : périmètre d'action du CAF ; Commission du bilinguisme et moyens financiers pour le bilinguisme et renforcement des compétences de participation politique du CAF, notamment dans le domaine culturel.**

Le CAF a participé à la plupart des groupes de mise en œuvre du projet statu quo plus, par l'intermédiaire de la DBAJ. Il a également piloté un de ces groupes de travail, consacré à l'extension du périmètre du CAF à tout l'arrondissement de Biel/Bienne. Les travaux de ce groupe sont terminés et donneront lieu à un rapport au Conseil-exécutif en 2016. Le CAF et le Forum du bilinguisme ont participé activement aux travaux de mise en place d'une éventuelle Commission du bilinguisme ; des solutions se dessinent pour 2016. Les compétences de participation politique du CAF ont été renforcées dans le domaine culturel, en lien également avec le projet de réorganisation de l'Office de la culture du canton ; d'autres améliorations sont prévues en 2016.

☐☐☐☐ Renforcer les possibilités de financement via la Loi fédérale sur les langues en développant de nouveaux projets pour 2015 et en contribuant à l'élaboration du contrat de prestations entre le canton de Berne et le Confédération pour 2016-2019.

Le premier volet de l'objectif est pleinement atteint : le CAF a déposé quatre projets qui ont tous obtenu un soutien de la Confédération en 2015, pour un montant total de 140'000 francs. Ces subventions ont notamment permis de lancer un important projet de soutien à l'apprentissage. Le CAF a soutenu plusieurs autres projets au sein du groupe de travail cantonal auquel il participe chaque année. Le deuxième volet de l'objectif est plus mitigé : la Confédération a annoncé une baisse de subventions de 3% dès 2016, pour la Loi fédérale sur les langues comme pour toutes les subventions (coupe linéaire, sans possibilité de négocier). Le contrat de prestations a été reconduit d'un an sans modification, le temps de traiter un vaste programme d'économies de la Confédération en 2016. Le CAF devra s'opposer à ces nouvelles coupes, qui mettent en danger une partie importante du soutien aux projets bilingues.

☐☐☐☐ Contribuer au renforcement du bilinguisme hospitalier à Bienne et dans le canton de Berne.

Le CAF et le Forum du bilinguisme ont obtenu ensemble une subvention de 70'000 francs via la Loi fédérale sur les langues pour continuer à soutenir les efforts du Centre hospitalier de Bienne (CHB) pour renforcer son bilinguisme. Menés depuis plusieurs années avec le Forum du bilinguisme, ces efforts ont débouché fin 2015 sur la remise du Label du bilinguisme au CHB. Il reste cependant beaucoup de travail dans certains secteurs, notamment les places de formations et d'apprentissage en français au CHB. Le CAF et le CJB se sont aussi adressés à l'Hôpital de l'Île de Berne au sujet de son bilinguisme ; la démarche a suscité une enquête de la Direction de la santé publique du canton. Les résultats sont encore attendus.

☐☐☐☐ Accompagner et soutenir le projet de rénovation du Théâtre Palace à Bienne ainsi qu'à la mise en place du réseau ARS des arts de la scène du Jura bernois et de Bienne.

Le CAF soutient le projet depuis des années ; les efforts ont été particulièrement soutenus en 2015, en collaboration étroite avec la Ville de Bienne et la Fondation des Spectacles français. Celle-ci s'est renforcée, avec l'appui d'un expert externe et grâce à l'octroi d'une subvention complémentaire en 2015. Un nouveau contrat de prestations a été adopté pour 2016-2019, qui permettra aux Spectacles français de gérer le Palace après la rénovation. Celle-ci a été reportée de quelques mois en raison du rejet du budget 2016 par le peuple, en fin d'année. Tous les signaux sont au vert pour reprendre et boucler le dossier durant le premier semestre 2016. Le CAF a par ailleurs coordonné l'action du groupe de soutien « Pour un nouveau Théâtre Palace à Bienne ». Le CAF et le CJB ont aussi soutenu avec force le projet de réseau ARS, dans un effort commun de lobbying et avec l'appui des députés de la région. Le Grand Conseil a ensuite voté à une large majorité le crédit qui permettra le lancement du réseau ARS en 2016.

☐☐☐☐ Favoriser une meilleure transition entre le secondaire I et II, dans l'intérêt des élèves et de la qualité de la formation, tant dans le domaine de l'apprentissage qu'au gymnase, en lien avec la filière bilingue.

Le CAF a soutenu l'accès à l'apprentissage, notamment au sein du groupe de travail qu'il a lancé avec le canton en 2014 et qui a poursuivi sa tâche en 2015. Le CAF a aussi pris position sur la filière bilingue des gymnases et participé aux travaux d'accompagnement politique du projet. Le CAF et le CJB ont soutenu conjointement la variante qui a finalement été retenue par le canton, à savoir la venue au gymnase de Bienne dès la 11H pour les élèves qui se destinent à la filière bilingue. Le CAF s'est également soucié de l'avenir de l'Ecole supérieure de commerce de Bienne ; il a initié des démarches en fin d'année, à poursuivre en 2016. D'autres travaux sur la transition entre secondaire I et II, annoncés par le canton, n'ont finalement pas été lancés en 2015.

☐☐☐☐ Participer à l'élaboration de la position commune de Bienne, du CAF et d'Evilard sur les développements 2015 de la Question jurassienne.

La Délégation biennoise aux affaires jurassiennes a coordonné la prise de position de Bienne, d'Evilard et du CAF sur le projet de Loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance can-

tonale de communes du Jura bernois (LAJB), ou vote communaliste. Bienne, Evillard et le CAF ont maintenu leur position de neutralité active, comme lors du vote du 24 novembre 2013 : par respect pour l'autonomie communale et pour la population des communes concernées, ils se sont abstenus de toute intervention dans le débat. Ils ont aussi souligné la valeur qu'ils accordent à leurs relations avec le Jura bernois, ses communes et ses habitants, indépendamment du résultat de ces votations. La DBAJ a par ailleurs continué à participer en 2015 à la mise en œuvre du projet statu quo plus, qui est une réponse à la Question jurassienne et au résultat du 24 novembre 2013.

Le CAF constate que ses objectifs 2015 sont très largement remplis et ont tous permis d'obtenir de bonnes et parfois de très bonnes avancées, dans une série de domaines différents (culture, formation, santé-social, institutions). Couvrant de vastes domaines et des projets à long terme, la quasi-totalité de ces objectifs doivent cependant être reconduits sous une forme ou une autre en 2016. Certains succès très réjouissants, notamment dans le domaine de l'apprentissage, sont encore fragiles et doivent être consolidés à l'avenir. Des décisions politiques importantes attendues en 2016 (Théâtre Palace, réduction ou non des subventions fédérales aux cantons plurilingues, nombre de places d'accueil d'urgence créées) influenceront par ailleurs ce bilan 2015.

EVALUATION DER ZIELE 2015

Für das Jahr 2015 hat sich der RFB acht Ziele gesetzt. Hier eine Evaluation ihres Erfüllungsgrades gemäss folgender Skala:

- 1: nicht erfüllt, muss überprüft, aufgegeben oder komplett umformuliert werden
- 2: wenig fortgeschritten, Schwierigkeiten, überprüfen oder teilweise erneuern
- 3: gut fortgeschritten, Projekt läuft und/oder erneuern/fortsetzen
- 4: sehr gut fortgeschritten, Projekt auf gutem Weg, Resultate greifbar
- 5: abgeschlossen, weitgehend erfüllt, abschreiben bzw. in anderer Form erneuern

 ●●●□ **Unterstützen des Lehrstellenangebots in Biel und Umgebung, namentlich der französisch- und zweisprachigen Lehrstellen, über folgende drei Hauptpunkte: Förderung des Lehrstellenzugangs mittels eines Unterstützungs- und Coachingsprojekts an den Sekundarschulen; Schaffung von Lehrstellen für französischsprachige Lernende bei den Grossverteilern und Erhöhung der Anzahl französischsprachiger Lernenden in der Kantonsverwaltung.**

Die Förderung der Lehrstellen gehörte auch 2015 zu den absoluten Prioritäten des RFB. Von 2014 bis 2015 stieg der Anteil der Lehrstellen, die von französischsprachigen Jugendlichen besetzt waren, von 24% auf 29 %. Diese Entwicklung ist weiterhin kritisch und die Lage im Verkauf (17% Frankophone) und im Gesundheitsbereich (6 %) weiterhin besorgniserregend. Um Abhilfe zu schaffen, setzte man an drei Stellen an: Im Sommer 2015 begannen das Coachingprojekt an den Schulen und die Zusammenarbeit mit Coop und Migros zur Schaffung von zweisprachigen Lehrstellen. Die beiden Projekte, die der RFB in Zusammenarbeit mit der Arbeitsgruppe für die Lehrstellen in Biel lancierte, müssen sich über mehrere Jahre erstrecken. Ihre Finanzierung muss langfristig angelegt sein und erweitert werden. Der RFB und der BJR intervenierten gemeinsam bei der Kantonsverwaltung. Auch wenn es schwierig ist, rasch Änderungen zu erzielen, hat das Personalamt die Schaffung weiterer Lehrstellen auf Französisch in der Region befürwortet. Diese Bemühungen müssen weitergehen.

 ●●●□ **Erhöhen der Anzahl Notfallplätze für französischsprachige Minderjährige in der Region.**

Im Jahr 2011 nahmen das Centre d'Education et Pédagogique de Courtelary (CEPC) und die sozialmedizinischen Institutionen der Gegend (zur Plattform PIEA zusammengeschlossen) mit der Gesundheitsdirektion Verhandlungen auf. Diese werden seit 2014 vom RFB und der BJR politisch unterstützt und wurden 2015 weitergeführt. Das komplexe Dossier war für die PIEA mit einem grossen Arbeitsaufwand verbunden. Die Arbeit erfolgte mit ständiger Unterstützung des RFB und des BJR und im Dialog mit der Gesundheits- und Fürsorgedirektion. Die Notwendigkeit, in der Region Notfallplätze für französischsprachige Minderjährige zu schaffen, war zuerst umstritten. Inzwischen ist sie aber vom

Kanton anerkannt. Derzeit wird noch diskutiert, wie viele Notfallplätze zu finanzieren sind. Die Verhandlungen sollten 2016 zu Ende gehen, so dass 2017 Notfallplätze angeboten werden können.

— ●●●□ **Mitwirken an der Umsetzung des Projekts Status quo plus in den Bereichen, die Biel und die Zweisprachigkeit und insbesondere folgende Punkte betreffen: Handlungssperimeter des RFB; Zweisprachigkeitskommission und Fördermittel zugunsten der Zweisprachigkeit und Stärkung der politischen Mitwirkungsbefugnisse des RFB, namentlich im Kulturbereich.**

Über die Bieler Juradelegation gehörte der RFB auch den meisten Gruppen an, die sich an der Umsetzung des Projekts Status quo plus beteiligten. Er leitete auch eine der Arbeitsgruppen, die sich für die Erweiterung des Handlungssperimeters des RFB auf den gesamten Verwaltungskreis Biel/Bienne einsetzte. Die Arbeiten dieser Gruppe sind inzwischen abgeschlossen und 2016 erscheint dazu ein Bericht an den Regierungsrat. Der RFB und das Forum für die Zweisprachigkeit beteiligten sich aktiv an der Bildung einer allfälligen Kommission für die Zweisprachigkeit. Für 2016 zeichnen sich Lösungen ab. Im Kulturbereich wurden die Mitwirkungsbefugnisse des RFB gefördert. Dies erfolgte auch im Zusammenhang mit der geplanten Umstrukturierung des Amtes für Kultur des Kantons Bern. Weitere Verbesserungen sind für 2016 geplant.

— ●●□□ **Stärken von Finanzierungsmöglichkeiten über das eidgenössische Sprachengesetz mittels Entwicklung neuer Projekte für 2015 und Mitwirkung an der Erarbeitung des Leistungsvertrags zwischen dem Kanton Bern und dem Bund für 2016 bis 2019.**

Das erste Teilziel ist vollumfänglich erreicht. Der RFB reichte vier Projekte ein, die vom Bund 2015 mit einem Gesamtbetrag von Fr. 140'000.- unterstützt wurden. Diese Subventionen ermöglichten es insbesondere, ein wichtiges Projekt zur Förderung der Lehrstellen zu lancieren. Im Rahmen der kantonalen Arbeitsgruppe, an der er sich jedes Jahr beteiligt, unterstützte der RFB auch verschiedene andere Projekte. Etwas durchmischer sieht es in Bezug auf das zweite Teilziel aus. Ab 2016 kündigte der Bund einen Rückgang der Subventionen um 3 % an. Dies gilt sowohl für das Sprachengesetz als auch für sämtliche Subventionen (lineare Kürzung ohne Verhandlungsmöglichkeit). Der Leistungsvertrag wurde unverändert um ein Jahr verlängert. In dieser Zeit muss er sich mit dem umfassenden Sparprogramm des Bundes befassen. Der RFB wird diese weiteren Kürzungen bekämpfen müssen, durch die die Unterstützung der zweisprachigen Projekte stark gefährdet ist.

— ●●□□ **Beitragen zur Stärkung der Zweisprachigkeit an den Spitälern in Biel und im Kanton Bern.**

Der RFB und das Forum für die Zweisprachigkeit haben über das Sprachengesetz gemeinsam eine Subvention von Fr. 70'000.- erhalten, um die Bemühungen des Spitalzentrums Biel (SZB) zur Stärkung seiner Zweisprachigkeit weiterhin zu unterstützen. Diese seit vielen Jahren mit dem Forum für die Zweisprachigkeit unternommenen Bemühungen hatten 2015 schliesslich zur Folge, dass das SZB das Label für die Zweisprachigkeit erlangte. In gewissen Bereichen steht jedoch weiterhin viel Arbeit an. Dies gilt insbesondere für die Ausbildungsplätze und die Lehrstellen auf Französisch am SZB. Der RFB und der BJR haben sich bezüglich der Zweisprachigkeit auch an das Berner Inselspital gewandt. Dieser Schritt hatte zur Folge, dass die Gesundheitsdirektion des Kantons Bern eine Verwaltungsuntersuchung lancierte. Ihre Resultate stehen noch aus.

— ●●●□ **Begleiten und Unterstützen des Projekts Umbau Theater Palace in Biel sowie des Projekts ARS – Vernetzung der Bühnenkünste des Berner Juras und Biels.**

Der RFB unterstützt das Projekt seit Jahren. Besonders intensive Bemühungen wurden 2015 in enger Zusammenarbeit mit der Stadt Biel und der Stiftung der Spectacles français unternommen. Dank der Unterstützung eines externen Experten und der Gewährung einer weiteren Subvention im Jahr 2015 wurde die Stiftung verstärkt. Ein neuer Leistungsvertrag für die Jahre 2016 - 2019 wird es den Spectacles français ermöglichen, nach der Renovation die Leitung des Palace zu übernehmen. Nachdem das Stimmvolk das Budget 2016 Ende Jahr abgelehnt hat, wurde die Renovation um mehrere Monate verschoben. Inzwischen stehen alle Ampeln auf Grün, so dass das Dossier im ersten Semester 2016 übernommen und abgeschlossen werden kann. Im Übrigen koordinierte der RFB die Aktion der Unterstützungsgruppe „Für ein neues Theater Palace in Biel“. Der RFB und der BJR setzten sich auch mit all ihren Kräften für das Projekt des Netzwerks ARS ein. Dies erfolgte im Rahmen

eines gemeinsamen Lobbyings und mit der Unterstützung der Abgeordneten der Region. Anschliessend bewilligte der Grosse Rat mit umfassender Mehrheit einen Kredit, der 2016 die Lancierung des Netzwerks ARS ermöglichen wird.

 ●●●□□ **Begünstigen eines besseren Übergangs von der Sekundarstufe I zur Sekundarstufe II, dies im Interesse der Schülerinnen und Schüler sowie der Ausbildungsqualität, und zwar sowohl im Bereich der Berufslehre als auch auf Stufe Gymnasium sowie im Zusammenhang mit der zweisprachigen Abteilung.**

Der RFB unterstützte den Zugang zur Berufslehre. Dies erfolgte insbesondere im Rahmen der Arbeitsgruppe, die er 2014 mit dem Kanton lancierte und die ihre Aufgabe 2015 fortsetzte. Der RFB nahm auch zur zweisprachigen Abteilung der Gymnasien Stellung und beteiligte sich an den Arbeiten zur politischen Begleitung des Projekts. Der RFB und der BJR unterstützten gemeinsam die Variante, die vom Kanton schliesslich berücksichtigt wurde, nämlich den Wechsel ans Bieler Gymnasium ab der 9. Klasse für Schülerinnen und Schüler der zweisprachigen Abteilung. Auch die Zukunft der Wirtschaftsmittelschule Biel lag dem RFB sehr am Herzen. Ende Jahr unternahm er entsprechende Vorstösse, die 2016 weitergeführt werden sollen. Andere Arbeiten zum Übergang von der Sekundarstufe I zur Sekundarstufe II, die der Kanton angekündigt hatte, konnten 2015 nicht lanciert werden.

 ●●●● **Mitwirkung an der Ausarbeitung einer gemeinsamen Stellungnahme von Biel, RFB und Leubringen zur weiteren Entwicklung der Jurafrage im Jahr 2015.**

Die Bieler Juradelegation koordinierte die Stellungnahme von Biel, Leubringen und dem RFB zum geplanten Gesetz betreffend die Durchführung von Abstimmungen über die Kantonszugehörigkeit bernjurassischer Gemeinden (KBJG). Biel, Leubringen und der RFB blieben bei ihrer Position einer aktiven Neutralität, für die sie sich an der Abstimmung vom 24. November 2013 ausgesprochen hatten. Aus Respekt vor der Gemeindeautonomie und der Bevölkerung der betroffenen Gemeinden unternahmen sie im Rahmen der Debatte keinerlei Vorstösse. Zudem betonten sie, unabhängig vom Resultat dieser Abstimmungen würden sie grossen Wert auf ihre Beziehungen zum Berner Jura, seinen Gemeinden und seinen Einwohnern legen. Im Übrigen beteiligte sich die BDKA auch 2015 an der Umsetzung des Projekts Status quo plus, was eine Antwort auf die Jurafrage und das Resultat der Abstimmung vom 24. November 2013 darstellt.

Der RFB stellt fest, dass all seine im Jahr 2015 gesteckten Ziele weitgehend erfüllt sind und es ermöglichen, in einer ganzen Reihe verschiedener Bereiche (Kultur, Ausbildung, Gesundheit und Soziales, Institutionen) gute und manchmal sogar sehr gute Vorstösse zu erzielen. Durch die Abdeckung umfassender Bereiche und langfristiger Projekte müssen fast alle dieser Ziele 2016 in irgendeiner Form weitergeführt werden. Gewisse sehr erfreuliche Erfolge, insbesondere im Lehrstellenbereich, sind noch recht unsicher und müssen in der Zukunft gefestigt werden. Wichtige Entscheide, die 2016 anstehen (Theater Palace, Kürzung oder Beibehaltung der Subventionen des Bundes an die mehrsprachigen Kantone, Zahl der geschaffenen Notfallplätze) werden diese Bilanz 2015 beeinflussen.

3. PLENUM ET BUREAU

Le Plénum est l'organe suprême du CAF, réunissant les quinze membres élus. Il est tenu informé de toutes les activités du conseil. Toutes les décisions politiques relèvent de sa compétence. En vertu du Règlement du CAF, le Plénum délègue toutefois au Bureau et aux sections un certain nombre de compétences, pour la bonne marche des affaires courantes.

Le Bureau est l'organe de pilotage fonctionnel du CAF. C'est lui qui établit l'ordre du jour des séances plénières, prépare les prises de position ne relevant pas de la compétence des autres sections, traite les affaires courantes, agit au nom du CAF en cas d'urgence et prépare les décisions de dépenses fonctionnelles (à l'attention du Plénum puis de la Chancellerie d'Etat).

SÉANCES

Le Bureau a siégé sept fois en 2015. Le Plénum a siégé à huit reprises, dont une séance commune avec le CJB, organisée par le CAF à l'école BFB à Bienne. A l'issue de cette séance, les membres des deux conseils ont été invités à la soirée de préouverture du Festival du Film français d'Helvétie (FFFH), en présence du conseiller fédéral Alain Berset. Les autres séances plénières ont eu lieu à la Bibliothèque de la Ville de Bienne, à l'école du Marché-Neuf, dans la salle du Conseil municipal d'Évilard et au Théâtre Palace à Bienne.

ACCUEIL D'URGENCE POUR MINEURS FRANCOPHONES

Le CAF et le CJB ont continué à soutenir ensemble en 2015 les démarches des institutions de la région (réunies en Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone : PIEA) auprès de la Direction de la santé publique pour la création de plusieurs places d'accueil d'urgence pour mineurs francophones dans la région. Lancées en 2011 par les milieux concernés, les démarches sont soutenues politiquement par le CAF et le CJB depuis 2014, elles ont bien avancé en 2015 et on se dirige vers une solution en 2016-2017, au sein du CEPC de Courtelary. La nécessité de cet accueil dans la partie francophone du canton n'étant plus contestée, la question porte à présent principalement sur le nombre de places à ouvrir.

LOI FÉDÉRALE SUR LES LANGUES

Le CAF participe depuis 2011 au groupe de travail cantonal sur la Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (LLC). Chaque année, ce groupe décide des demandes à adresser à l'Office fédéral de la culture au titre du soutien aux cantons plurilingues. Seize projets bernois (dont plusieurs à Bienne) ont reçu une subvention fédérale en 2015, se répartissant un soutien global de 480'000 francs. On peut citer notamment un projet de renforcement de l'apprentissage francophone et bilingue à Bienne, porté par le CAF et le canton (OSP) et une subvention au bilinguisme du Centre hospitalier de Bienne (CHB), projet porté par le Forum du bilinguisme et le CAF. La LLC est jugée comme un instrument important et très apprécié par le CAF, qui dépose et soutient chaque année des demandes par ce biais.

BILINGUISME HOSPITALIER

Contactés par un patient francophone qui se plaignait d'avoir été pris en charge en allemand exclusivement dans une section de l'Hôpital de l'Île à Berne, le CAF et le CJB ont pris contact avec l'établissement universitaire en mars 2015. Le dossier a été transmis à la Direction de la santé publique (SAP), qui a ouvert une procédure de surveillance administrative. Le CAF espère à terme pouvoir nouer un dialogue avec l'Hôpital de l'Île sur son bilinguisme, comme cela a été fait à Bienne avec le CHB. Depuis 2014, la loi oblige les hôpitaux de l'arrondissement de Bienne et l'hôpital universitaire de l'Île à fonctionner dans les deux langues officielles.

DOSSIERS DE SUBVENTIONS - POM/FONDS DE LOTERIE

La Direction de la police et des affaires militaires (POM) soumet au CAF pour préavis les dossiers de subvention du Fonds de loterie en lien avec le district de Bienne. En règle générale, le CAF ne se prononce que dans les dossiers présentant une composante liée à la langue ou à la culture, comme des publications

d'ouvrages ou des traductions. Le CAF s'est prononcé sur un total de douze dossiers du Fonds de loterie en 2015, sans compter les affaires du Fonds du sport et les rénovations de bâtiments protégés au patrimoine, qui ne passent en principe pas devant le CAF.

INVITATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

Le CAF a été représenté à de nombreuses activités politiques, culturelles ou scolaires, durant l'année 2015. On peut notamment citer :

—	14.01.2015	Ville de Bienne, dialogue culturel « Parlons culture! » : synthèse et perspectives
—	16.01.2015	600 ans du Centre hospitalier de Bienne – repas annuel
—	28.02.2015	Cérémonie des 10 ans de l'ACEL à la Bibliothèque de Bienne
—	07.03.2015	AG 2015 de la Société des officiers Bienne-Seeland
—	25.03.2015	Cérémonie officielle pour la 100 ^e séance plénière du Conseil du Jura bernois
—	01.04.2015	Soirée des Amis du FFFH
—	04.05.2015	AG 2015 de la Voix Romande de Bienne
—	09.05.2015	AG 2015 de la Société jurassienne d'émulation (SJE)
—	30.05.2015	600 ans du CHB, journées portes ouvertes
—	02.06.2015	Assemblée des membres de l'association seeland.biel/bienne
—	13.06.2015	Jubilé des 250 ans de la Bibliothèque municipale de la Ville de Bienne
—	16.06.2015	600 ans CHB, vernissage de l'ouvrage « Liber hospitalis ; Le Livre de l'hôpital »
—	20.06.2015	Cérémonie d'ouverture du Festival Stand'été
—	23.06.2015	Syndicat Biel/Bienne-Jura bernois-Seeland pour la culture, assemblée constitutive
—	24.06.2015	Cérémonie de remise du Prix 2014 de l'AIJ
—	26.06.2015	Cérémonie de clôture 2015 du Lycée Technique à Bienne
—	01.07.2015	Cérémonie de clôture 2015 de la BFB - Bildung Formation Biel-Bienne
—	02.07.2015	Visite du Conseil fédéral in corpore à Bienne
—	28.08.2015	Concert à Bienne des Jardins Musicaux, Opéra décentralisé
—	29.08.2015	Célébration des 10 ans du Dictionnaire du Jura (DIJU) à St-Imier
—	05.09.2015	Gala officiel de la 19 ^e Schubertiade d'Espace 2 à Bienne
—	16.09.2015	Soirée de préouverture du Festival du Film Français d'Helvétie avec Alain Berset
—	16.09.2015	Soirée d'ouverture du Festival du Film Français d'Helvétie
—	19.09.2015	Matinée « La Rencontre » du Forum du bilinguisme au FFFH
—	19.09.2015	100 ans de la société Pro Ticino Bienne
—	24.10.2015	Journée portes ouvertes du Lycée Technique de Bienne
—	04.11.2015	Forum élargi de la COFRA à Tramelan
—	06.11.2015	Cérémonie officielle des 600 ans du Centre hospitalier de Bienne
—	18.11.2015	Cérémonie de remise du Prix des SRT 2015
—	19.11.2015	Journée scolaire « Jeux dans l'eau » 2015
—	20.11.2015	Apéritif de remerciement des partenaires de la commune municipale d'Evilard
—	21.11.2015	Bicentenaire du Congrès de Vienne (1815) à Bienne
—	02.12.2015	Assemblée des membres de l'association seeland.biel/bienne

AUTRES AFFAIRES DU BUREAU/PLÉNUM

- **Commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère** : En février 2015, le CAF et le CJB ont désigné M. André de Montmolin pour représenter les deux conseils dans la Commission pour l'intégration de la population étrangère. Il succédait à Mme Silvia Steidle.
- **Psychiatrie régionale**: Le CAF a participé à une séance d'information sur la réorganisation des Services psychiatriques Jura bernois-Bienne-Seeland (SPJBB), en août 2015, sur invitation du conseiller d'Etat Philippe Perrenoud. Le CAF a ensuite participé à la procédure de nomination du successeur du directeur des SPJBB.
- **Conférence régionale** : le CAF a participé en 2014-2015 au groupe de travail présidé par l'ancien conseiller d'Etat Mario Annoni au sujet de la conférence régionale Bienne-Jura bernois-Seeland. Une dernière séance a eu lieu en février 2015 et les résultats ont été présentés en mai 2015. Après avoir défendu l'idée d'une grande conférence bilingue, le CAF a pris connaissance des résultats de la consultation des communes, qui montrent une nette préférence pour une conférence Bienne-Jura

bernois d'un côté et le maintien de l'association seeland.biel/bienne de l'autre. Le CAF ayant toujours soutenu la nécessité de ne pas imposer une grande conférence régionale bilingue contre l'avis de la population, il a pris acte de cette évolution du dossier.

- **Librairies francophones** : le CAF a pris contact avec la libraire Lüthy Balmer Stocker, qui a fermé sa succursale francophone de la rue Dufour en 2015, la remplaçant par une seule librairie bilingue (avec des sections séparées par langue) à la rue de Nidau. Tout en regrettant la fermeture de la grande librairie francophone de la rue Dufour, le CAF dit comprendre les impératifs financiers ayant conduit à la décision et il salue la volonté affichée de maintenir une vaste offre de livres en français dans les nouveaux locaux. Le CAF insiste aussi sur la nécessité de continuer à engager du personnel des deux langues officielles sur le site bilingue.
- **Site extranet** : le site extranet du CAF, qui sert à l'organisation des séances et à l'archivage et distribution de documentation, a été entièrement renouvelé en 2015.

4. SECRETARIAT GENERAL

Le secrétariat général du CAF est composé de M. David Gaffino et de Mme Ana Gonzalez, qui occupent respectivement les postes de secrétaire général (75%, dont 5% financés par les communes de Bienne et d'Évilard) et de secrétaire administrative (20%, à quoi s'ajoute un pensum de 10% pour le Forum du bilinguisme). Tous deux exercent d'autres activités dans le reste de leur temps de travail. Le secrétaire général a poursuivi en 2015 une formation continue universitaire entamée en 2014. Le secrétariat a dû être partiellement réorganisé en fin d'année en raison d'un congé maternité.

Le poste de secrétaire général du CAF est inscrit dans la Loi sur le Statut particulier (art. 41). Son cahier des charges est défini par le Règlement du CAF. Sa mission première est d'assurer le bon fonctionnement du CAF et d'assister les membres et les président-e-s de sections et du Conseil. Il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'État du canton de Berne et subordonné au vice-chancelier de langue française. Il assure le lien administratif entre le CAF, le CJB et les services du canton, dont la COFRA. Il est aussi chargé des relations avec les médias et avec les autres partenaires du CAF, comme le Forum du bilinguisme.

Dans le cadre du projet « statu quo plus » et en lien avec les tâches toujours croissantes du CAF, une demande a été adressée à la Chancellerie d'État à l'automne 2015, en vue d'une légère augmentation du taux de travail du personnel en 2016.

5. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL

PRISES DE POSITION (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

— Autorisation de dépenses 2015 : participation financière du canton de Berne pour les mandats bernois organisés par la HEP Berne-Jura-Neuchâtel (BEJUNE)

Le CAF a pris position le 30 mars 2015, en commun avec le CJB, pour recommander au Conseil exécutif d'approuver l'autorisation des dépenses 2015 pour les mandats bernois (formation continue) à la HEP BEJUNE et de libérer le crédit de 257 278 francs y afférent.

— Non-prolongation de la convention sur l'Antenne interjurassienne de l'égalité

Le CAF a pris acte, dans sa prise de position du 30 mars 2015, de la volonté de la République et Canton du Jura de cesser la collaboration interjurassienne dans ce domaine et de la volonté du canton de Berne de chercher une solution de remplacement, dans la partie francophone du canton, en développant l'offre en français du Bureau de l'égalité. Il approuve le projet d'un réseau Berne francophone de l'égalité, doté d'un secrétariat. Le CAF a pris position le 30 novembre 2015 sur le projet concret de mise en œuvre de ce Réseau égalité Berne francophone, en approuvant son rattachement à la Chancellerie d'État du canton à Berne, tout en insistant sur la nécessité de maintenir un ancrage local et des liens avec les acteurs du terrain.

Modifications urgentes de la Loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte

Le CAF approuve dans sa prise de position du 30 mars 2015 les modifications urgentes de la Loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA). Il relève qu'elles vont dans le sens d'une plus grande efficacité, en donnant davantage de compétences aux présidents des Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Le CAF souligne aussi que la région francophone souffre toujours d'un manque de places d'accueil d'urgent pour enfants et adolescents, ce qui surcharge également l'APEA du Jura bernois et complique son travail.

Stratégie de la formation 2016-2019 du canton de Berne

Le CAF salue dans sa prise de position du 30 mars 2015 l'esprit de cette stratégie, qui tend vers une politique d'apaisement, la création d'espaces de liberté pour l'enseignement et des conditions de travail attractives pour le métier d'enseignant, tout en limitant les réformes. Un aspect fondamental qui lui paraît devoir être mieux mis en évidence est le bilinguisme dans la formation. Le CAF évoque une série de propositions visant à encourager le développement de projets et d'offres bilingues et rendant attentif à la réalité spécifique de Bienne, par une attention particulière à porter à son bilinguisme et à sa minorité francophone.

Loi sur l'encouragement de l'innovation

Dans sa prise de position du 11 mai 2015, le CAF soutient résolument ce projet de loi. L'innovation, la recherche et le développement sont essentiels pour un pays comme la Suisse et pour le canton de Berne. Ce constat est tout particulièrement valable pour la région de Bienne et celle du Jura bernois, très fortement industrialisées. Le CAF salue le soutien annoncé aux PME et l'encouragement à la mise en réseau des entreprises ainsi que le soutien cantonal clair au projet de Parc suisse d'innovation à Bienne, en lien avec la création du futur Campus de la HESB.

Loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale des communes

Le CAF a pris position le 11 mai 2015 avec le Conseil municipal de Bienne et le Conseil municipal d'Évilard. Les trois organes ont confirmé leur politique de neutralité active face à la Question jurassienne, par respect pour la population du Jura bernois et pour celle des communes concernées. Ils saluent les dispositions visant à un déroulement démocratique du scrutin et rappellent qu'ils accordent de la valeur à leurs relations avec le Jura bernois, ses communes et ses habitants : un espace francophone solide, aux portes de Bienne, contribue au bilinguisme biennois.

Révision partielle de l'Ordonnance sur les soins hospitaliers

Dans sa prise de position du 11 mai 2015, le CAF concentre son avis sur certains aspects liés à la langue dans les soins. Il fait une série de propositions visant à garantir un bon accès aux soins pour la population des deux langues officielles du canton de Berne, comme l'exige la Loi sur les soins hospitaliers depuis 2014.

Révision de la convention BEJUNE sur les contributions aux frais d'enseignement

Le CAF salue dans sa prise de position du 13 mai 2015 la création de cet outil permettant de réguler les flux d'étudiants et les écolages entre les trois cantons concernés. Il appelle également le canton de Berne à poursuivre et renforcer ses efforts pour maintenir des classes et des offres en français à Bienne et dans le Jura bernois, notamment dans la formation professionnelle.

Dénonciation de l'Accord instituant la Commission culturelle interjurassienne

Le CAF a pris position le 13 mai 2015 sur le projet de suppression de Commission culturelle interjurassienne. Il rappelle sa prise de position du 10 décembre 2014 sur ce même sujet et recommande au canton de veiller au maintien d'une bonne collaboration régionale en matière de culture, notamment sur le plan des deux commissions culturelles intercantionales, CiCas et CiLi. Il mentionne également l'importance de mener à bon terme le projet de réseau des arts de la scène ARS, en le défendant en 2015 devant le Conseil-exécutif et le Grand Conseil.

Réorganisation de l'Office de la culture

Le CAF a pris position une première fois le 27 mai 2015 sur le projet de réorganisation de l'Office de la culture du canton. D'abord critique, il a voulu maintenir le dialogue avec la Direction de l'instruction publique sur ce projet. Les négociations ont duré plusieurs mois, avec l'appui de la Ville de Bienne et de la Commune d'Évilard, réunies avec le CAF au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes. Après avoir rencontré à deux reprises le conseiller d'Etat Pulver à ce sujet et après avoir

obtenu de sensibles améliorations et d'importantes garanties, le CAF, Bienne et Evillard ont approuvé le projet de réorganisation en fin d'année.

Subvention d'exploitation pour le réseau ARS – autorisation de dépense et décision

Le CAF a pris position le 4 juin 2015. Il salue la qualité du projet et le souffle qui le porte, grâce à la participation directe d'acteurs du Jura bernois, de Bienne et du Jura. Le réseau ARS permet de tourner la page du projet CREA, qui s'était arrêté sur décision du canton de Berne, suscitant de vives déceptions dans la région. Le CAF réitère son soutien au réseau et encourage la Direction de l'instruction publique à porter le projet avec conviction devant le Conseil-exécutif et le Grand-Conseil. Après avoir participé aux travaux de mise en place du réseau en 2014-2015, le CAF a soutenu l'objet avec conviction auprès du Grand Conseil, en collaboration étroite avec le CJB. Le crédit a été voté par le Grand Conseil en novembre 2015.

Autorisation de dépenses 2016 : crédit d'engagement annuel pour la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel (HE-Arc)

Le CAF a pris position le 26 novembre 2015, en commun avec le CJB, pour recommander au Conseil-exécutif d'approuver l'autorisation de dépenses 2016 de la HE-Arc et de la participation bernoise à la HES-SO portant sur un montant de 12 068 818 francs.

Autorisation de dépenses 2015 : crédit d'engagement annuel pour la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE)

Le CAF a pris position le 26 novembre 2015, en commun avec le CJB, pour recommander au Conseil-exécutif d'approuver l'autorisation des dépenses 2016 pour la HEP BEJUNE et de libérer le crédit de 6 206 000 francs y afférent.

Autres consultations cantonales (sans commentaire particulier)

Le CAF a été consulté sur une série d'autres objets mis en consultation, pour lesquels il a renoncé à prendre position, en estimant après examen qu'elles n'avaient pas de lien spécifique avec les affaires francophones. Il s'agissait des objets suivants : Loi sur le marché du travail ; modifications de la Loi sur le personnel cantonal ; Loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS ; révision de la Loi sur l'aide sociale ; convention sur le financement de la formation post-grade CFFP ; révision partielle de l'ordonnance sur les communes (OCo) et de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo) ; stratégie fiscale du canton de Berne ; désignation des quatre dimanches où le travail dans la vente ne nécessite pas d'autorisation ; modification de la Loi sur l'utilisation des eaux (LUE) ; modification de la Loi portant introduction du Code de procédure civile, du Code de procédure pénale et de la Loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs (LiCPM).

NOMINATION DE CADRES SUPÉRIEURS DE L'ADMINISTRATION

- **Ponts et chaussées** : Le CAF a participé à la nomination au poste de chef-fe de Service pour le Jura bernois à l'Office des ponts et chaussées. En février 2015, il a délégué un de ses membres, M. André Vuille, dans cette procédure de nomination.
- **Communication du canton (ComBE)** : En février 2015, le CAF a désigné M. André Vuille pour le représenter dans la procédure de nomination de la cheffe suppléante francophone de la Communication du canton (ComBE). Le choix s'est porté sur la journaliste biennoise Mme Emanuela Tonasso, qui a succédé mi-2015 à M. François Burdet.
- **Direction de l'instruction publique** : En mars 2015, le CAF a désigné MM. Marcel Liengme et Pascal Bord pour le représenter dans la procédure de nomination du secrétaire général adjoint de l'INS. Le choix s'est porté sur M. Aldo Dalla Piazza, recteur du Gymnase français de Bienne, qui succèdera en 2016 à M. Guy Lévy.
- **Office des poursuites et faillites du Seeland** : Le CAF a approuvé en juin 2015 une proposition de nomination au poste de chef suppléant de l'Office des poursuites et faillites du Seeland, tout en relevant que la procédure habituelle n'avait pas été suivie. Il suggère à la Direction JCE d'aller de l'avant dans cette procédure et de veiller à l'avenir à garantir la participation politique du CAF pour les postes figurant dans l'Ordonnance sur le statut particulier, selon les modalités convenues avec le canton.

- **Services psychiatriques :** Le CAF a délégué M. Pierre Ogi fin 2015 dans la procédure de nomination du directeur ou de la directrice des Services psychiatriques Jura bernois-Bienne-Seeland (SPJBB), pour succéder à M. Laslo Pataki. Après avoir envisagé d'engager rapidement une personne sur candidature, c'est finalement le choix d'une solution intérimaire qui a été fait, en la personne de M. Jan von Overbeck, médecin cantonal.

6. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL

Signée en 2012, la convention sur les tâches communales du CAF a été renouvelée en 2013, pour une durée reconductible de quatre ans. Elle régit la participation financière des communes au fonctionnement du secrétariat général du CAF. Sur l'année 2015, le total d'heures de tâches communales comptabilisées atteignait environ 78 heures, soit 4.9 % du temps de travail global effectué. C'est le total prévu par la convention (5% du temps de travail). Après un dépassement pendant l'année 2014, en raison du grand nombre de séances du projet « statu quo plus », les tâches communales ont ainsi très bien correspondu à au cadre prévu.

Voici un aperçu des tâches du CAF au niveau communal en 2015, sans être exhaustif et en précisant bien qu'il est souvent impossible de séparer strictement tâches municipales et tâches communales, le CAF étant un organe de droit mixte.

Rénovation et nouvelle utilisation du Théâtre Palace / arts de la scène

En complément de ses fonctions à la Fondation des Spectacles français, le secrétaire général du CAF a travaillé en étroite collaboration avec la Direction de la formation, de la culture et du sport de la Ville de Bienne sur le projet de rénovation et nouvelle utilisation du Théâtre Palace. Le projet vise à renforcer les arts de la scène francophone à Bienne, en consolidant ainsi le bilinguisme dans la culture à Bienne. Lancé en 2006, ce long processus s'est accéléré en 2014-2015, avec la fin de l'utilisation duale cinéma-théâtre au Théâtre Palace et l'approbation en 2015 d'un contrat de prestation renforcé pour les Spectacles français de Bienne, appelés à gérer le Palace après sa rénovation.

Dialogue culturel « Parlons culture ! »

Dès 2014, le CAF a été impliqué par la Direction de la formation, de la culture et du sport de la Ville de Bienne dans le projet « Parlons culture ». Ses représentants ont assisté à la plupart des séances de la première phase, ainsi qu'à l'un des groupes de projet de la 2e phase. Ils ont saisi l'occasion pour souligner dans les travaux l'importance du bilinguisme et de l'existence de deux cultures à Bienne, enjeux retenus par la Ville à l'issue du processus. Les dernières séances ont eu lieu début 2015.

DBAJ et autres activités du CAF au niveau communal

Comme chaque année, le CAF a assumé en 2015 des tâches au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), notamment dans le cadre du projet « statu quo plus ». En marge du dossier statu quo plus, la DBAJ a aussi été mobilisée dans le cadre de la réorganisation de l'Office de la culture du canton, pour veiller au maintien d'une vie culturelle bilingue forte à Bienne, avec un solide soutien cantonal. Le CAF a également été impliqué dans d'autres activités au niveau communal, en dehors de la participation politique au sens strict. Les contacts avec les autorités communales sont fréquents et réguliers. Le secrétaire général du CAF a par exemple assisté la Ville de Bienne dans l'organisation de la commémoration du bicentenaire de 1815, le 21 novembre 2015, en présence du président du Conseil-exécutif.

7. SECTION FORMATION (SFOR)

COMPOSITION ET SÉANCES

La SFOR se composait en 2015 des membres suivants, élus par l'assemblée plénière du CAF :

Marcel Liengme (président)
Ariane Tonon (vice-présidente)
Pascal Bord
Béatrice Sermet-Nicolet
André Vuille

La COFRA est informée des dates de séances et est invitée à la plupart d'entre elles. Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative.

La SFOR ou ses délégations se sont réunies à neuf reprises en 2015, dont deux séances en commun avec la section INS du CJB, en présence de la COFRA. Une séance a eu lieu également pour la rencontre annuelle avec le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver. Outre la coordination scolaire romande et les tâches spécialisées dont on trouve un aperçu ci-dessous, la SFOR a aussi pour tâche la préparation de prises de position dans le domaine de la formation, à l'attention du Plénum.

SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE BILINGUE ET FRANCOPHONE

Le soutien à l'apprentissage bilingue et francophone était la première priorité du CAF en 2015. La SFOR a soutenu et suivi de près le projet, porté par un groupe de travail fondé en 2014 sur l'initiative du CAF et de l'OSP. Le thème a été abordé lors de la rencontre annuelle 2015 avec le conseiller d'Etat Pulver et à plusieurs reprises en présence de la COFRA.

Le CAF a aussi porté une demande de subvention à la Confédération, permettant de lancer un projet de soutien aux jeunes en difficultés dans les collèges francophones de Bienne, avec des stages bilingues et la possibilité de suivre des cours d'allemand tout en bénéficiant du coaching de l'entreprise Quidux. Le même projet a permis de lancer en 2015 une collaboration avec Coop et Migros pour des places d'apprentissage pour francophones dans la vente. Cette collaboration ouvre la possibilité pour des francophones de Bienne de faire leur apprentissage chez Migros Aare et Coop Region Bern, les deux régions de vente germanophones auxquelles Bienne est rattachée. Ils suivent leurs cours théoriques et cours interentreprises en français à la BFB, mais suivent des cours d'allemand à la BFB et effectuent leur pratique en magasin en allemand (et bien sûr de manière bilingue, suivant la clientèle).

Une conférence de presse a été organisée pour dresser un premier bilan de l'action du groupe de travail : entre 2014 et 2015, les statistiques se sont légèrement améliorées, la part de places d'apprentissage occupées par des francophones à Bienne étant passée de 24% à 29%, ce qui reste en-dessous de la part de population francophone à Bienne (41%). Quoique réjouissante, cette évolution reste fragile et les efforts doivent se poursuivre, principalement dans la vente (17% de francophones) et la santé (6%), qui sont des domaines sensibles car très exposés au public.

Dans le domaine de l'apprentissage, le CAF a également participé avec le CJB à des démarches auprès de l'Office du personnel du canton, pour chercher à augmenter le nombre de places d'apprentissage en français. Quelques places supplémentaires ont été ouvertes dans la région. Une démarche a aussi été lancée auprès du canton avec le CJB pour le maintien d'une place d'apprentissage à l'agence francophone de l'OSSM à La Neuveville. Cette demande n'a malheureusement pas été suivie d'effet, le canton estimant que les conditions ne sont pas remplies à l'agence francophone de l'OSSM pour encadrer un apprenti ou une apprentie.

Le CAF et le CJB ont également relancé en 2015 une demande au canton pour la création d'un Fonds de la formation professionnelle, comme en ont tous les cantons romands. Une table ronde a été organisée à ce sujet et une solution semblait se dessiner pour un fonds régional, à défaut d'un fonds cantonal. La démarche a malheureusement été enterrée au Grand Conseil, après le dépôt d'une motion allant dans le même sens qui a été rejetée, ce qui a mis fin aux négociations.

ORGANISATION DE LA HEP - CONSEIL D'ÉCOLE

Le CAF et le CJB se sont adressés au canton en juin 2015, en lui recommandant la création d'un conseil d'école à la HEP-BEJUNE, à savoir une structure intermédiaire entre le rectorat et le Comité stratégique (COSTRA), qui regroupe les conseillers d'Etat des trois cantons. La proposition a été discutée au sein du COSTRA, où elle a recueilli un soutien unanime. La création d'un tel conseil sera dès lors proposée dans une révision à venir de la loi sur l'adhésion du canton de Berne au concordat de la HEP-BEJUNE.

GYMNASES ET ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE BIENNE

Le CAF a rencontré les responsables du Gymnase français et de l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Bienne en novembre 2015, pour évoquer l'avenir de l'ESC. Celle-ci ne sera plus constituée que de six classes de maturité commerciale, depuis la fermeture progressive des classes de CFC intégré, contre l'avis du CAF, dans le programme d'économies cantonales EOS 2014. Les responsables scolaires rencontrés ont assuré le CAF de leur volonté de renforcer cette école dans la nouvelle structure des gymnases de Bienne. Les discussions se poursuivront en 2016.

Le CAF a pris position sur l'organisation future de la filière bilingues des gymnases de Bienne. Sa prise de position commune avec le CJB a contribué à faire pencher la balance en faveur du modèle retenu, à savoir des élèves de 11H qui font leur 11H déjà au gymnase à Bienne, lorsqu'ils choisissent la filière bilingue. Ce modèle sera proposé aux communes en 2016, en vue de la rentrée d'été 2017.

UNIVERSITÉ DE BERNE

Le CAF et le CJB se sont adressés ensemble à l'Université de Berne au sujet de son bilinguisme, en septembre 2015. Les deux Conseils souhaitaient notamment savoir comment l'Université mettait en application la Loi sur l'université, qui affirme que « l'allemand et le français sont placés sur un pied d'égalité » au sein de l'établissement. La démarche donnera lieu à une rencontre en 2016.

CONFÉRENCES INTERCANTONALES /COORDINATION SCOLAIRE

La SFOR et ses délégations se prononcent régulièrement sur les objets traités par les différentes conférences politiques de coordination intercantonale (CIIP, Comités stratégiques pour la HEP-BEJUNE, la HE-Arc et la HES-SO). La SFOR (et la section INS du CJB) peut ainsi s'informer et prendre position à l'attention du conseiller d'Etat Pulver ou des autres représentants bernois aux conférences intercantionales en matière d'instruction publique. La coordination se fait au sein de délégations du CAF et du CJB, en présence du président de la COFRA.

AUTRES AFFAIRES DE LA SFOR

Comme chaque année, le CAF s'est prononcé sur les crédits annuels pour les hautes écoles (HEP, HE-Arc) à l'attention du Grand Conseil. Il a également suivi l'information des COSTRA HEP, HE-Arc et CIIP.

8. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)

COMPOSITION ET SÉANCES

Les membres de la section des affaires culturelles du CAF (SAC) élus par l'assemblée plénière étaient les suivants en 2015 :

Béatrice Sermet-Nicolet (présidente)
Maurice Paronitti (vice-président)
Marcel Liegme
Fatima Simon

M. Cédric Némitz, en tant que Directeur biennois de la Formation, de la culture et du sport, est invité à participer à certaines séances de la SAC. Le secrétaire général participe avec voix consultative.

La Section des affaires culturelles (SAC) du CAF a siégé à douze reprises en 2015, dont une séance en présence du Conseiller d'Etat Bernhard Pulver. La SAC soutient la vie culturelle à Bienne en se prononçant par préavis sur les dossiers de subventions cantonales dans le district bilingue de Bienne. Elle a aussi pour tâche de préparer les prises de position du CAF dans le domaine culturel et d'assurer le suivi des affaires culturelles en général.

RÉORGANISATION DE L'OFFICE DE LA CULTURE

Le CAF a été associé dès février 2015 et pendant toute l'année au projet de réorganisation de l'Office de la culture (OC) du canton. Le projet était lié au « statu quo plus », à la création d'un poste de délégué-e du CJB à la culture et d'un poste de délégué francophone de l'OC. Les négociations ont duré jusqu'en novembre. D'abord très critique, le CAF, soutenu par la Ville de Bienne et la commune d'Evilard au sein de la DBAJ, a obtenu une série de garanties pour l'avenir, lui permettant finalement d'approuver la réorganisation malgré la suppression de la Section francophone de l'OC.

Les principales garanties obtenues sont les suivantes : octroi au CAF d'un préavis déterminant, qui renforce son poids dans les décisions sur tous les dossiers culturels spécifiques à la francophonie et au bilinguisme ; tous les dossiers culturels biennois continueront à passer devant le CAF et seront traités par des collaboratrices et collaborateurs francophones ; le canton s'est engagé à maintenir les moyens financiers nécessaires pour le soutien aux projets culturels biennois, dans une ampleur comparable aux années écoulées ; le ou la délégué-e culturelle francophone participera aux séances du CAF et aura une compétence financière au moins égale à celle de l'ancien chef de la Section francophone, et il participera aux négociations de contrats de prestations des institutions biennoises ; le règlement de l'OC sera modifié en ce sens et une directive cantonale sera publiée pour le soutien à la culture en espace bilingue ; une structure francophone souple sera mise en place au sein de l'OC bilingue, pour assurer que le personnel francophone, très minoritaire, puisse travailler dans de bonnes conditions ; enfin, la situation sera réexaminée après deux ans.

THÉÂTRE PALACE

Le CAF soutient le renforcement des arts de la scène francophone de Bienne et de la région depuis sa création en 2006, un renforcement qui passe par la rénovation et la nouvelle utilisation du Théâtre Palace, dont la gestion sera confiée aux Spectacles français. Avec le soutien du CAF, la Ville a décidé de dédier le Palace uniquement aux arts de la scène depuis mi-2014, mettant fin à l'utilisation duale avec le cinéma. Après avoir soutenu le crédit d'étude en 2014, le CAF a travaillé avec la Ville de Bienne en 2015 sur le projet de renforcement de la fondation des Spectacles français, pour lui permettre d'assumer la gestion du bâtiment après sa rénovation. Le lien entre les deux institutions est établi notamment par la participation du secrétaire général du CAF au Conseil de fondation des Spectacles français. La subvention des Spectacles français a été augmentée pour la période 2016-2019, pour lui permettre d'assumer ses nouvelles tâches de gestion du Palace, en plus du Théâtre de Poche qu'elle gère depuis 2013.

Le CAF a coordonné l'action du groupe de soutien « Pour un nouveau Théâtre Palace à Bienne », qui compte plus de 300 personnes, dont de nombreuses personnalités politiques de tous bords politiques. Il a aussi participé aux réflexions sur le nom et l'identité du théâtre rénové. Il a assuré la Ville de son soutien

pour les démarches politiques qui s'annoncent en 2016 et notamment pour obtenir du Fonds de loterie un soutien maximal pour ce projet d'intérêt cantonal.

RÉSEAU ARS

Dans le même esprit que son soutien au projet de Théâtre Palace, le CAF a toujours soutenu une mise en réseau des arts de la scène francophone de la région. Après avoir appuyé avec le CJB l'ancien projet de CREA, abandonné par le canton de Berne, il a participé en 2014-2015 aux séances de mise en place du réseau ARS. Le CAF a pris position en faveur du Réseau ARS sous la forme d'un réseau couvrant le Jura bernois, Bienne et le Jura, voire au-delà, confié au fOrum interjurassien de la culture sous une forme nouvelle (le fOrum culture, dès 2016). Le CAF a également demandé au canton de veiller à ce que Bienne soit partie intégrante du réseau, par la participation de ses salles et de ses institutions culturelles. Cette demande a été pleinement prise en compte par le projet, porté par la Section francophone de l'OC.

Le CAF a résolument soutenu le projet et a participé activement aux démarches politiques du CJB, pour décrocher une solide majorité en faveur du projet au Grand Conseil en novembre 2015. Grâce à ce crédit d'un demi-million de francs par an, voté pour quatre ans, le réseau ARS va pouvoir se mettre en place dès 2016 et soutenir la création culturelle et sa diffusion dans la région et au-delà.

SCHUBERTIADÉ 2015

Parmi les plus importants dossiers de subventions passés devant le CAF en 2015, il faut mentionner la Schubertiade 2015, qui a eu lieu à Bienne en septembre. Ce dossier francophone, liant Bienne à la Suisse romande tout en s'ouvrant au plurilinguisme et aux ondes radiophoniques des autres langues nationales, a reçu un soutien décisif du CAF. Le CAF a permis au projet de décrocher un soutien cantonal de 200'000 francs (175'000 de l'OC sur préavis du CAF et 25'000 du CJB). La Schubertiade à Bienne a remporté un vif succès populaire et médiatique, permettant de mieux faire connaître Bienne et son bilinguisme partout dans le pays.

SOUTIEN À LA CULTURE EN ESPACE BILINGUE - CRITÈRES ET DIRECTIVES

Dans le cadre du projet statu quo plus, le CAF a travaillé en étroite collaboration avec l'OC sur la définition de critères spécifiques au soutien à la culture en espace bilingue ; ils ont été mis en application en 2015 et se sont révélés très utiles pour encadrer et appuyer l'action politique du CAF dans l'attribution de subventions culturelles cantonales.

Le CAF et l'OC ont aussi travaillé en 2015 à l'élaboration d'une notice cantonale pour le soutien à la culture en espace bilingue. Ce document officiel sera mis en vigueur et publié en 2016. Entre autres fonctions, il officialisera et précisera le rôle du CAF dans le processus d'attribution de subventions.

PARTICIPATION POLITIQUE - SUBVENTIONS CULTURELLES - OC

Comme chaque année, le CAF s'est prononcé sur un grand nombre de dossiers de subventions culturelles, qui ont beaucoup mobilisé l'action de la SAC (cf. chapitre 12, statistiques de subventions). Les préavis du CAF sont communiqués aux médias tous les trimestres. Parmi les dossiers francophones et bilingues soutenus par le CAF auprès de l'OC, on peut citer la Schubertiade 2015 (voir ci-dessus), les 250 ans de la Bibliothèque de Bienne, les 30 ans du Théâtre de la Grenouille et les 10 ans de l'ACEL, deux créations du collectif biennois Binoculaire (au Théâtre de Poche et au foyer du Palace dans le cadre de Midi Théâtre), le spectacle « Le Géant aux Doigts Féés » à la Coupole (médiation culturelle dans les écoles), l'ouvrage « Motel 18 », les Jardins musicaux ou encore le Dictionnaire du Jura. Plusieurs de ces soutiens étaient accordés en commun avec le CJB (subventions croisées), pour soutenir la culture régionale dans son ensemble.

9. DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)

COMPOSITION ET SÉANCES

Les membres de la DBAJ sont d'une part élus par l'assemblée plénière du CAF, d'autre part désignés par les Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard. La présidence est assumée par le maire de Bienne Erich Fehr. Les membres de la DBAJ en 2015 étaient les suivants :

Membres élus par le CAF:

Pierrette Berger-Hirschi
Pascal Bord
André de Montmollin

Membres CM Bienne:

Erich Fehr
Cédric Némitz
Silvia Steidle

Membres CM Évilard:

Madeleine Deckert
Marcel Liengme

Le secrétaire général du CAF participe aux séances avec voix consultative ; il assure le secrétariat de la DBAJ, pour le compte également des communes de Bienne et d'Évilard.

Créée en 2009, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a pour fonction principale de faciliter la coordination des positions du CAF et des Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard sur les questions liées à l'avenir institutionnel de la région. La DBAJ in corpore a siégé deux fois en 2015, mais elle a délégué une partie de ses membres et le secrétaire général à de nombreuses autres séances, notamment lors des négociations sur la réorganisation de l'Office de la culture du canton et dans le cadre de la mise en œuvre du projet « statu quo plus » (cf. ci-dessous).

MISE EN ŒUVRE DU PROJET « STATU QUO PLUS »

La DBAJ est depuis 2012 l'organe qui accompagne le projet statu quo plus pour Bienne, Évilard et le CAF. Le gros des travaux a eu lieu en 2013-2014 ; l'année 2015 a permis de lancer la mise en œuvre des mesures adoptées par le Conseil-exécutif dans un arrêté de février 2015. La DBAJ a participé à la conférence de presse organisée par le Gouvernement à cette occasion. Elle était représentée dans la plupart des groupes de mise en œuvre, mis à part ceux qui ne concernent que le Jura bernois ou que l'administration cantonale, sans participation politique.

La DBAJ a aussi conduit un de ces groupes, celui consacré à l'extension du périmètre du CAF à tout l'arrondissement de Biel/Bienne, composé de 19 communes (au lieu du seul ancien district de Bienne à deux communes, comme actuellement). Les travaux de ce groupe ont abouti en 2015 et un rapport sera remis au Conseil-exécutif à la fin du premier semestre 2016, comme prévu. Si le projet passe la rampe de la consultation, il devrait donner lieu à des modifications de la Loi sur le statut particulier en 2017, en vue d'une mise en œuvre effective lors des élections de renouvellement du CAF au printemps 2018.

Les travaux ont bien avancé dans l'ensemble du projet en 2015 et la mise en œuvre est déjà effective pour certains projets, comme la création d'un poste de délégué à la culture du CJB à La Neuveville, combiné à un poste de délégué de l'OC pour les affaires francophones et bilingues, à Berne.

RÉORGANISATION DE L'OFFICE DE LA CULTURE - GARANTIES POUR BIENNE

La DBAJ a été sollicitée en cours d'année dans les négociations entre le canton et le CAF au sujet de la réorganisation de l'Office de la culture. Le thème ayant commencé à transparaître dans les médias après une intervention au Grand Conseil, une intervention parlementaire a été déposée au Conseil de ville et les autorités biennoises ont été impliquées dans ce dossier cantonal. Des craintes s'exprimaient notamment pour le budget cantonal de soutien à la culture à Bienne. La DBAJ a participé avec succès aux négociations en fin d'année, permettant de trouver une solution à la satisfaction de tous, avec de nombreuses garanties cantonales pour Bienne, Évilard et le CAF (cf. chapitre 8, affaires de la SAC).

COLLABORATIONS INTERJURASSIENNES

En tant qu'organe chargé de coordonner les questions institutionnelles entre Bienne/Évilard/le CAF et la région francophone, la DBAJ s'est aussi prononcée sur la fin de la collaboration interjurassienne dans le domaine des statistiques, la République et canton du Jura ayant mis fin à la FISTAT pour collaborer avec Neuchâtel. Une solution berno-bernoise a été recherchée, avec des statistiques régionales en français pour le Jura bernois et pour l'arrondissement de Biel/Bienne. Elle sera mise en œuvre en 2016.

10. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)

PRISES DE POSITION ET ACTIONS COMMUNES

La collaboration entre les conseils fait l'objet d'une attention particulière et d'un réexamen périodique. Elle est jugée excellente. Les contacts sont multiples, à divers niveaux et plusieurs thèmes importants ont été défendus ensemble par les deux conseils en 2015, à l'image du réseau ARS. Les quelques divergences apparues sur la réorganisation de l'OC ont été aplanies en fin d'année. De nombreux dossiers évoqués dans le présent rapport ont fait l'objet d'actions communes ou concertées entre le CAF et le CJB. Ce chapitre ne se veut pas exhaustif.

Le CAF et le CJB ont coordonné plusieurs de leurs actions et prises de position en 2015, comme à l'accoutumée ; ils se sont par exemple adressés conjointement à l'Université de Berne et à l'Hôpital de l'île au sujet du bilinguisme de ces institutions. Le CAF et le CJB se sont prononcés sur les crédits annuels de la HEP et de la HE-Arc et ont participé ensemble à la nomination de plusieurs cadres de l'administration, comme le secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique et la cheffe suppléante francophone de ComBE. Ils ont défendu d'un commun accord une nouvelle solution cantonale pour la statistique régionale, pour le soutien à l'égalité, en raison de la fermeture d'anciennes institutions interjurassiennes.

Dans un nombre croissant de dossiers de subventions culturelles, un partage a pu être assuré entre l'enveloppe du CJB et celle de l'Office de la culture sur préavis du CAF (cf. plus bas, statistiques de subventions). Ces partages ont lieu lorsque des manifestations culturelles sont organisées dans le Jura bernois, avec la participation d'acteurs culturels biennois, et inversement. Les montants partagés sont en augmentation depuis plusieurs années, ce qui témoigne des liens croissants entre Bienne et le Jura bernois dans le domaine culturel.

BASES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

En vertu de la Loi sur le Statut particulier (art. 25), la collaboration entre le CAF et le CJB s'organise sur la base d'un Règlement commun, établi en 2007. Dans le domaine de la formation, les deux conseils se sont appuyés sur un programme de législature commun entre 2010 et 2014. Cet exercice n'a pas été renouvelé dans la législature en cours, mais les principes posés précédemment restent appliqués.

SÉANCES COMMUNES

La présidente du CAF, Mme Pierrette Berger-Hirschi, a rencontré le nouveau président du CJB, M. Pierre Alain Schnegg, à l'été 2015, comme le veut la tradition, avec les secrétaires généraux. Le CAF et le CJB se réunissent en assemblée plénière et en séances des sections, en principe au minimum une fois par année. La séance plénière commune a eu lieu le 16 septembre 2015 à l'Ecole professionnelle commerciale BFB à Bienne. Elle a été suivie d'une partie conviviale à la soirée de préouverture du FFFH et elle a donné lieu à une conférence de presse commune.

Les délégations des sections SFOR et INS des deux conseils ont siégé ensemble à plusieurs reprises ; les sections au complet ont eu une séance commune en août 2015. Les sections Culture des deux conseils se sont réunies en avril 2015. Les Bureaux ont prévu de se rencontrer à nouveau en 2016.

COLLABORATION AU NIVEAU DES SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX

Les secrétariats généraux du CAF et du CJB sont en contact régulier et se livrent à un échange d'informations fréquent et transparent, dans le respect des prérogatives de chaque conseil. Cette collaboration sert à organiser les séances communes, favoriser une information complète et, dans la mesure du possible, décharger l'un ou l'autre secrétariat grâce à un partage des tâches. Les secrétaires généraux rencontrent le président de la COFRA, à un rythme environ mensuel, pour assurer le suivi des dossiers. Par l'intermédiaire de leurs secrétaires généraux, les deux conseils sont aussi représentés au sein du groupe de travail « Loi fédérale sur les langues / soutien aux cantons bilingues » et dans les travaux de mise en œuvre du statu quo plus. Un nouveau secrétaire général est entré en fonctions au CJB en janvier 2015 : M. Lucas Bonadei a succédé à M. Fabian Greub. L'excellente collaboration mise en place ces dernières années s'est poursuivie dans les meilleures conditions, à la grande satisfaction du CAF.

11. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CAF

FORUM DU BILINGUISME

Le Conseil des affaires francophones et le Forum du bilinguisme ont poursuivi leur collaboration active en 2015, selon un partage des tâches bien établi, qu'on peut résumer ainsi : le CAF se concentre sur l'action politique et les contacts avec les autorités, principalement cantonales et communales, alors que le Forum du bilinguisme agit surtout par le biais de la communication avec le public et par la conduite de projets, au niveau communal, cantonal et fédéral.

Dans certains cas bien précis, les deux organes ont uni leurs forces, pour donner plus de poids à une action. Une collaboration permanente a été instaurée dans le cadre de la « Loi fédérale sur les langues », où le CAF et le Forum du bilinguisme sont représentés dans un groupe de travail placé sous la conduite du vice-chancelier du canton de Berne. Les deux instances ont ainsi pu obtenir de la Confédération des soutiens financiers importants pour le bilinguisme du canton et de la région. Pour 2015, on citera notamment une aide renouvelée de 70'000 francs destinée à soutenir les efforts du Centre hospitalier de Bienne pour une meilleure prise en compte du bilinguisme dans les soins et la formation hospitalière.

Le CAF et le Forum du bilinguisme ont poursuivi leur collaboration en faveur des places d'apprentissage bilingues et francophones à Bienne, notamment dans les domaines de la vente, en collaboration avec le canton de Berne et plusieurs partenaires publics et privés. Ils ont conduit conjointement des discussions avec les grands distributeurs (Coop et Migros) et ont trouvé avec eux des pistes de solution qui vont permettre l'engagement progressif de davantage de francophones dans la grande distribution à Bienne (cf. chapitre 7).

Les deux institutions ont aussi collaboré au sein du projet « statu quo plus », notamment sur le thème de la création éventuelle d'une Commission du bilinguisme ; le CAF et le Forum ont apporté ensemble une contribution importante à ce projet, qui devrait aboutir en 2016 sous une nouvelle forme. Le CAF a soutenu le Forum du bilinguisme dans la recherche de subventions pour le Baromètre du bilinguisme, prévu en 2016.

Le CAF et le Forum du bilinguisme partagent des locaux communs dans la Maison du bilinguisme ; ils ont engagé depuis 2013 une secrétaire commune en la personne de Mme Ana Gonzalez et ils se partagent une partie du matériel. Souvent interpellés par des citoyens, ils se transmettent les dossiers en fonction de leur partage des tâches. Les échanges d'informations et de dossiers sont fréquents et constructifs, permettant au Forum et au CAF de permettre d'avoir un regard vigilant sur toutes les questions de langues. Les deux organes étant dotés de ressources et de structures administratives réduites, un tel partage des tâches est indispensable.

CONSEIL-EXÉCUTIF ET DAJ

En tant qu'organe de conseil du Gouvernement cantonal pour les affaires francophones du district bilingue de Bienne, le CAF entretient des contacts avec différents conseillers d'Etat, avec la DAJ ou avec le Gouvernement in corpore. La dernière rencontre du CAF avec la DAJ date de 2014. En 2015, seules des rencontres avec des conseillers d'Etat individuels ont eu lieu, avec M. Pulver à plusieurs reprises (rencontre annuelle, réorganisation de l'Office de la culture, filière bilingue des gymnases) et avec M. Perrenoud au sujet de la réorganisation des Services psychiatriques Jura bernois Bienne Seeland. Le CAF a aussi participé à la conférence de presse du Conseil-exécutif sur le statu quo plus, en février 2015. Le CAF a par ailleurs contribué à la célébration du bicentenaire du Congrès de Vienne de 1815 (bicentenaire de l'appartenance de Bienne au canton de Berne et à la Confédération helvétique), avec la visite à Bienne de M. Käser, président du Conseil-exécutif, le 21 novembre 2015, sur invitation de la Ville de Bienne. Les contacts sont fréquents avec le Conseil-exécutif et avec les conseillers d'Etat par courrier et par des démarches auprès de leurs services.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, OFFICE DE LA CULTURE ET COFRA

Le CAF a accueilli le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver au Théâtre Palace à Bienne, en mai 2015, pour leur rencontre annuelle. Une autre rencontre a eu lieu à Berne avec le CAF et la DBAJ, en novembre.

Les contacts entre le CAF et la Direction de l'instruction publique (INS) sont étroits, notamment via la Conférence de coordination francophone (COFRA) et la Section francophone de l'Office de la culture. Les secrétaires généraux du CAF, du CJB et le président de la COFRA se réunissent à un rythme environ mensuel pour des séances de travail et d'information réciproque intitulées « jour fixe ». La COFRA était représentée

aux séances communes des sections SFOR (CAF) et INS (CJB) en août 2015, à la plupart des séances de la SAC et à certaines séances de la SFOR siégeant seule. Le CAF a été convié au Forum de la COFRA en novembre 2015, consacré à la thématique de la recherche de places d'apprentissage par les francophones de Bienne, avec la projection du documentaire « Après l'hiver ».

L'Office de la culture (OC) était représenté à la plupart des séances de la SAC en 2015. Les contacts ont été particulièrement intensifs avec l'OC cette année, en raison du projet de réorganisation de l'OC (cf. chapitre 8).

VILLE DE BIENNE

La Ville de Bienne a impliqué le CAF dans divers projets en 2015 (cf. chapitre 6: participation politique au niveau communal). Les contacts sont fréquents depuis plusieurs années. Le CAF salue cette évolution, qui répond aux dispositions de la Loi sur le Statut particulier. Les contacts entre le CAF et le Conseil municipal de Bienne s'exercent principalement par la présence des membres du Conseil municipal qui siègent au sein des divers organes du CAF. Ils ont lieu également au niveau administratif.

Signée en 2012, une convention sur les tâches communales du CAF a été renouvelée en 2013, pour une durée renouvelable de quatre ans. Signée par le Canton, la Ville de Bienne et la commune d'Evilard, elle régit la participation financière des communes au fonctionnement du secrétariat général du CAF. Cet accord s'inscrit dans le renforcement continu des liens entre le CAF et les communes de Bienne et d'Evilard, depuis une décision du Conseil municipal biennois en 2009, reconnaissant le rôle de participation politique du CAF au niveau communal.

COMMUNE D'EVILARD

Comme la Ville de Bienne, la commune d'Evilard a signé avec le canton de Berne une convention sur les tâches communales du CAF, renouvelée pour quatre ans en 2013 (cf. ci-dessus). Les liens avec la commune d'Evilard sont assurés notamment par la présence de représentants d'Evilard au sein du CAF et de tous ses organes, ainsi que par des contacts entre le secrétariat général du CAF et le secrétariat communal d'Evilard. Deux représentants du Conseil municipal d'Evilard siègent aussi dans la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ).

En décembre 2014, l'assemblée communale d'Evilard a procédé à l'élection des membres du Conseil municipal ; succédant au maire M. Daniel Nussbaumer, Mme Madeleine Deckert a été élue maire d'Evilard et membre du CAF ; M. Marcel Liengme, conseiller municipal, a été réélu au Conseil municipal ; il avait déjà été réélu au CAF fin 2013.

Le CAF a siégé en séance plénière à Evilard en octobre 2015. La commune d'Evilard a aussi invité le CAF à diverses manifestations (réception des partenaires, assemblée communale).

PRÉFECTURE DE BIENNE

Le CAF a travaillé en collaboration étroite avec la Préfecture de Biel/Bienne en 2014-2015 sur le projet d'extension du périmètre du CAF à tout l'arrondissement de Biel/Bienne. La Préfecture a facilité les contacts avec les communes et la récolte de données statistiques. Le préfet M. Philippe Chételat a par ailleurs participé au groupe de travail sur l'extension du périmètre du CAF, qui a terminé ses travaux fin 2015.

DÉPUTATION ET GRAND CONSEIL

Les contacts habituels entre le CAF et la Députation se sont poursuivis, la présidente du CAF étant invitée à assister à chaque séance de la Députation. Cette participation permet de rappeler certaines prises de position du CAF, avant la discussion d'un projet de loi au Parlement cantonal. L'ordre du jour de la Députation est communiqué au CAF. Cet échange est jugé important par le CAF. Par ailleurs, aucun député biennois ne siègeant actuellement au CAF, un contact régulier est organisé avec les députées et députés de Bienne avant chaque session du Grand Conseil, pour assurer le suivi des dossiers et un bon échange d'informations sur les thématiques biennoises, quand elles ont des composantes francophones ou bilingues.

AUTRES PARTENAIRES : AIJ, S.B/B, CMJB, OSSM, FICD

Le CAF est régulièrement invité aux assemblées des membres de seeland.biel/bienne (s.b/b) et tenu informé des activités de l'Assemblée interjurassienne (AIJ). Il reçoit également des informations régulières de

l'agence francophone de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM), basée à La Neuveville. Un contact a eu lieu avec la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB) en 2014-2015, au sein du groupe de travail Annoni sur la conférence régionale, mais aussi par le soutien actif de Mme Nelly Schindelholz, présidente de la CMJB, au projet de nouvelle utilisation du Théâtre Palace à Bienne. Les maires de Bienne et d'Evilard, qui siègent au CAF, assurent également un lien avec les activités de la CMJB.

Le CAF entretient aussi des contacts chaque année avec la Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD), dont les activités couvrent aussi le district bilingue de Bienne.

12. COMMUNICATION

MÉDIAS

Avec la publication de ou la participation à 17 communiqués de presse, dont cinq dans le cadre de conférences de presse, le CAF a un peu moins communiqué en 2015 que les années précédentes (26 communiqués et six conférences de presse en 2014, ou 24 communiqués et trois conférences de presse en 2013). Cela s'explique principalement par une année particulièrement chargée en projets de longue haleine (statu quo plus, réorganisation de l'OC, soutien à l'apprentissage, Théâtre Palace etc.), qui ont fortement mobilisé les forces du secrétariat général sans encore pouvoir donner lieu à des communications, ou seulement à des communications ciblées : le vaste projet de soutien à l'apprentissage, par exemple, après avoir été abondamment communiqué en 2014, n'a donné lieu qu'à une conférence et quelques communications ciblées en 2015, tout en mobilisant les forces de travail du CAF pendant toute l'année.

A ces communiqués et conférences de presse s'ajoutaient des interventions à la radio et à la télévision, par exemple sur RTS La Première (Le 12 :30, Intercités), sur SRF News et SRF Rendez-vous, sur TeleBilingue ou à Canal3, dont une participation à la Journée de l'apprentissage sur les radios locales.

Comme il le fait depuis des années, le CAF a systématiquement communiqué de manière bilingue, en traduisant tous ses communiqués. On constate toutefois clairement un intérêt plus marqué pour ses actualités dans les médias francophones, ce qui est compréhensible, mais parfois regrettable, tant le CAF cherche à favoriser l'échange entre les langues officielles et les cultures.

SITE INTERNET / INTRANET

Dès 2008, le CAF a confié la gestion de son site internet et extranet (également appelé intranet) à un prestataire externe. Relié au réseau cantonal BEWAN, le CAF peut par ailleurs compter sur le soutien du service informatique de la Chancellerie d'État, à Berne.

Le site extranet sert notamment à planifier et préparer les séances, à archiver la documentation à l'attention des membres ou à organiser des consultations électroniques. Le site internet sert principalement à la communication avec le public et les médias. Sans être présent systématiquement ni officiellement sur les réseaux sociaux, le CAF y est actif épisodiquement. Il ne dispose toutefois pas des ressources en personnel pour le faire plus systématiquement, d'autant que ses informations s'y prêtent mal.

En 2015, un nouveau site extranet pour le CAF et le CJB a été mis en place, avec le même prestataire. Il vise à renforcer la sécurité informatique et surtout à offrir de nouvelles prestations, plus adaptées pour les membres du conseil.

13. STATISTIQUES

STATISTIQUES DE SUBVENTIONS

Le CAF publie des informations sur ses préavis de subventions tous les trimestres. Il en dresse un bilan annuel sous forme statistique (pour les projets concernés, cf. aussi chapitre: subventions culturelles).

Dossiers de subventions préavisés par le CAF entre 2012 et 2015

Année	2012	2013	2014	2015
Projets soumis par l'OC – total des préavis du CAF	454'881	1'035'937	676'277	1'033'808
Projets soumis par la POM – total des préavis du CAF	81'350	762'500	192'540	278'700
Total des montants préavisés par le CAF (POM + OC)	536'231	1'798'437	868'817	1'312'508

Ces montants ne comprennent que les projets ponctuels (et quelques subventions annuelles d'institutions francophones de petite taille). Les montants versés aux grandes institutions culturelles de portée régionale sont fixés dans un processus séparé, selon des contrats de prestations sur quatre ans, sur lesquels le CAF ne se prononce pas.

Ces montants reflètent aussi l'action du CAF en faveur de la vie culturelle dans le district bilingue de Bienne, avec divers projets où le préavis du CAF a permis d'obtenir un soutien cantonal accru, comme le permet la Loi sur le statut particulier et la Loi sur l'encouragement des activités culturelles. Celle-ci vise à « renforcer le canton de Berne comme espace culturel bilingue ». Avec le soutien du CAF et dans le respect de la loi, le canton peut intervenir en soutien dans une ampleur qui dépasse parfois largement la subvention municipale. Cette pratique a été codifiée très clairement depuis 2014-2015.

Le montant total est en nette progression par rapport à 2012 et 2014, mais en léger recul par rapport à 2013. Cela s'explique par deux facteurs principaux : en 2013, une subvention extraordinaire avait été débloquée dans le domaine culturel, en faveur de l'Exposition suisse de sculpture 2014 (360'000 francs) ; une subvention importante avait aussi été libérée par la POM pour la rénovation du Nouveau Musée de Bienne (516'000 francs). Il n'y a pas eu de telle demande en 2014, mais un autre grand dossier a été traité en 2015 (Schubertiade 2015) ; un autre s'annonce pour 2016 avec la rénovation du Théâtre Palace.

Dossiers de subventions croisées CAF-CJB entre 2012 et 2015 (POM et OC)

Année	2012	2013	2014	2015
Nombre de dossiers croisés CAF – CJB (demandes soumises aux deux conseils)	4	12	6	14
Total subventions croisées en 2015 (CJB + OC/POM, sur préavis CAF) (en CHF)	15'000	226'000	256'500	388'750

Ces subventions croisées sont le reflet de la politique du CAF et du CJB visant à encourager des soutiens communs à la culture régionale, grâce à l'enveloppe du CJB et à celle de l'Office de la culture du canton sur préavis du CAF, quand des acteurs culturels de Bienne et du Jura bernois participent à un même événement. La section francophone de l'OC favorise cette pratique, par des échanges d'informations et en proposant des soutiens communs. Avec près de 389'000 francs en 2015, le montant de ces croisées est en hausse constante depuis 2011. Le nombre de dossiers partagés est relativement stable ; la forte hausse du montant total des subventions partagées s'explique principalement par le partage exercé en 2015 sur le dossier de la Schubertiade (200'000 francs, dont 175'000 du canton et 25'000 du CJB).

STATISTIQUES DE PRÉAVIS ET PRISES DE POSITION

Consultations et préavis du CAF entre 2012 et 2015

Année	2012	2013	2014	2015
Consultations cantonales (lois, ordonnances, nominations)	28	27	24	22
Consultations et organisations de projet au niveau municipal (hors DBAJ)	5	2	1	2
Dossiers soumis au préavis de la SAC par l'OC	108	162	147	177
Dossiers soumis au préavis du CAF par la POM	22	9	6	9

On observe une hausse du nombre de dossiers de subventions culturelles, constante depuis 2012, mis à part un léger repli en 2014. Entre 2012 et 2015, le nombre de dossiers culturels soumis au CAF a ainsi augmenté de plus de 60%. Les procédures de consultations sont en léger recul au niveau cantonal ; elles restent très rares au niveau municipal. Cela s'explique principalement par le fait que la participation politique du CAF au niveau municipal, subsidiaire à son action cantonale, s'exerce essentiellement par la participation à des projets et les contacts directs avec les autorités, mais moins par des procédures de consultation, alors que c'est systématique au niveau cantonal.

En régression ces dernières années, le nombre de dossiers soumis par la POM est légèrement remonté (9 contre 6 en 2014). La baisse du nombre de dossiers ces dernières années s'explique en raison notamment d'un transfert de compétences entre la POM et l'OC, ce dernier ayant récupéré le traitement de la plupart des publications (par exemple les livres historiques). Une clarification des partages de compétences entre la SAP et la POM sur l'entretien des bâtiments et équipements des institutions sociales a également entraîné un recul des demandes dans le domaine santé-social du côté du Fonds de loterie.

STATISTIQUES DE SÉANCES

Le CAF et ses sections ont siégé à 44 reprises en 2015, contre 65 en 2014 (y compris le projet « statu quo plus », qui ne mobilisait qu'un à deux représentants du CAF/de la DBAJ par séance). Pour le détail des séances officielles, voir l'annexe en dernière page. A ces séances officielles s'ajoutent bien entendu d'innombrables séances de travail non recensées : groupes de travail (pour l'apprentissage, Loi fédérale sur les langues, réseau ARS, conférence régionale...), tables rondes, jours fixes CAF-CJB-COFRA, délégations de coordination scolaire, discussions de subventions avec des acteurs culturels, rencontres, planification, etc.

14. ANNEXES

LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

AIJ	Assemblée interjurassienne
ACEL	Association pour une collection d'études littéraires
CAF	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
CEPC	Centre éducatif et pédagogique de Courtelary
CHB	Centre hospitalier de Bienne
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CJB	Conseil du Jura bernois
COFRA	Conférence de coordination francophone (de la Direction INS)
COSTRA	Comité stratégique
DBAJ	Délégation biennoise aux affaires jurassiennes
DECOO	Délégation (du CAF) à la coordination scolaire romande et interjurassienne, ancien nom de la SFOR avant 2014
FFFH	Festival du film français d'Helvétie
HE-Arc	Haute école de l'Arc jurassien
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
INS	Direction de l'instruction publique du canton de Berne
JCE	Direction de la justice, des affaires communales et ecclésiastiques
LEAC/OEAC	Loi/Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles
LLC	Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques
OC	Office de la culture du canton de Berne
OSSM	Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires
POM	Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne
SAC	Section des affaires culturelles (du CAF)
SAP	Direction de la santé publique du canton de Berne
SFOR	Section formation du CAF (nouveau nom de la DECOO depuis mi-2014)
Section INS	Section Instruction publique du CJB
OSSM	Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires
POM	Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne
SAC	Section des affaires culturelles (du CAF)
SAP	Direction de la santé publique du canton de Berne
SFOR	Section formation du CAF (nouveau nom de la DECOO depuis mi-2014)
Section INS	Section Instruction publique du CJB
HE-Arc	Haute école de l'Arc jurassien
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
INS	Direction de l'instruction publique du canton de Berne
JCE	Direction de la justice, des affaires communales et ecclésiastiques
LEAC/OEAC	Loi/Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles
LLC	Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques
OC	Office de la culture du canton de Berne
OSP	Office de l'enseignement secondaire du 23 degré et de la formation professionnelle
OSSM	Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires
PIEA	Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone
POM	Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne
SAC	Section des affaires culturelles (du CAF)
SAP	Direction de la santé publique du canton de Berne
SFOR	Section formation du CAF (nouveau nom de la DECOO depuis mi-2014)
Section INS	Section Instruction publique du CJB
OSSM	Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires
POM	Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne

SAC	Section des affaires culturelles (du CAF)
SAP	Direction de la santé publique du canton de Berne
SFOR	Section formation du CAF (nouveau nom de la DECOO depuis mi-2014)
Section INS	Section Instruction publique du CJB

DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT SUR WWW.CAF-BIENNE.CH

Les rapports d'activités du CAF depuis 2006, les règlements du CAF, les Lignes directrices du CAF en matière de culture et divers autres documents peuvent être consultés ou téléchargés sur le site internet www.caf-bienne.ch (rubrique «bases légales et documents»). Certains peuvent également être commandés auprès du Secrétariat général du CAF.

CAF STATISTIQUES DES SEANCES 2015

PLÉNUM

03.02.2015
27.03.2015
07.05.2015
25.06.2015
16.09.2015
29.09.2015
26.10.2015
08.12.2015

8

SFOR

18.02.2015
18.05.2015
19.05.2015
27.05.2015
02.06.2015
24.08.2015
03.11.2015
25.11.2015

8

PROJET « STATU QUO PLUS »

Avec 1-2 représentants DBAJ/CAF

Groupes 1, 1.1, 3.3 et 3.4

0

Groupe 2

4

Groupe 3.1

2

Groupe 3.2

1

Total

7

SAC

21.01.2015
16.02.2015
04.03.2015
15.04.2015
29.04.2015
19.05.2015
03.06.2015
24.06.2015
09.09.2015
21.10.2015
18.11.2015
02.12.2015

12

BUREAU

26.01.2015
05.03.2015
23.04.2015
15.06.2015
14.09.2015
13.10.2015
23.11.2015

7

DBAJ

23.04.2015
10.09.2015

2

Total des séances 2015

44